



Banque mondiale

Maroc - Prêt de politique de développement pour la gestion des risques de catastrophe - Prêt assorti d'une option de tirage différé en cas de catastrophe (P168580)

Document de
LA BANQUE MONDIALE
POUR USAGE OFFICIEL

Rapport No: PGD56

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

DOCUMENT DE PROGRAMME POUR UN PROJET DE PRET

D'UN MONTANT DE 275 MILLIONS D'USD

AU ROYAUME DU MAROC

POUR UN

PRÊT AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT AVEC OPTION DE TIRAGE DIFFÉRÉE POUR LES
RISQUES LIÉS AUX CATASTROPHES NATURELLES (CAT DDO)

12 NOVEMBRE 2019

Pratique Globale Urbaine, Résilience et Foncier
Pratique Globale Finance, Concurrence et Innovation
Région Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le présent document fait l'objet d'une diffusion restreinte. Il ne peut être utilisé par ses destinataires que dans l'exercice de leurs fonctions et sa teneur ne peut être divulguée sans l'autorisation de la Banque mondiale.



(Maroc)

ROYAUME DU MAROC
ANNEE FISCALE DU GOUVERNEMENT
du 1er janvier au 30 décembre

TAUX DE CHANGE

(Taux de change en vigueur au 12 octobre 2019)

Unité monétaire = Dirham Marocain (MAD)

1,00 USD = 9,647 MAD

1,00 USD = 0,902 EUR

ABBREVIATIONS ET ACRONYMES

ACAPS	Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale
ADM	Autoroutes du Maroc
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BM	Banque Mondiale
Cat-DDO	Option de tirage différé en cas de catastrophe (<i>Deferred Drawdown Option for Catastrophe Risks</i>)
CPF	Cadre de Partenariat Pays (<i>Country Partnership Framework</i>)
CVC	Centre de Veille et de Coordination
DRFI	Programme de financement et assurance des risques de catastrophe (<i>Disaster Risk Financing and Insurance</i>)
FMI	Fond Monétaire International
FSEC	Fonds de Solidarité contre les Evènements Catastrophiques
GBM	Groupe Banque Mondiale
GFN	Besoins de Financement Bruts (<i>Gross Financing Needs</i>)
GM	Gouvernement du Maroc
HCP	Haut-Commissariat au Plan
IDRM	Programme Intégré de Gestion des Risques et de Résilience (<i>Integrated Disaster Risk Management</i>)
INSARAG	Groupe international de conseil en recherche et sauvetage (<i>International Search and Rescue Advisory Group</i>)
LPD	Lettre de Politique de Développement
MASEN	Agence Marocaine pour l'Energie Durable (<i>Moroccan Agency for Sustainable Energy</i>)
MEFRA	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration



MFD	Maximisation du Financement pour le Développement
MI	Ministère de l'Intérieur
MnhPRA	Morocco Natural Hazards Probabilistic Risk Assessment
OCP	Office Cherifien des Phosphates
ONCF	Office National des Chemins de Fer
ONEE	Office National de l'Electricité et de l'Eau
PC	Protection Civile
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut
PPD	Prêt aux Politiques de Développement
PPR	Programme Pour Résultats
PLL	<i>Precautionary and Liquidity Line</i>
SDR	Droit de Tirage Spécial (<i>Special Drawing Rights</i>)
SCD	Diagnostic Pays Systématique (<i>Systematic Country Diagnostic</i>)
SOE	Entreprises d'Etat (<i>State-Owned Enterprise</i>)
SRP	Service de Règlement des Plaintes (<i>Grievance Redress Mechanism</i>)
TMSA	Agence Spéciale Tanger Méditerranée (<i>Tanger-Med Special Agency</i>)

Vice-Président : Ferid Belhaj
Directeur de Pays : Jesko Hentschel
Directeur Senior : Ede Jorge Ijjasz-Vasquez, Affonso Garcia Mora
Practice Manager : Jaafar Sadok Friaa, Jean Pesme
Chef(s) de Projet : Augustin Maria, Oscar Anil Ishizawa Escudero, Antoine Bavandi



ROYAUME DU MAROC

**PRET AUX POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT AVEC OPTION DE TIRAGE DIFFEREE POUR LES RISQUES
LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES (CAT DDO)**

TABLE DES MATIERES

TABLE OF CONTENTS

RÉSUMÉ DU PRÊT ET DU PROGRAMME	5
1. INTRODUCTION ET CONTEXTE NATIONAL.....	7
2. CONTEXTE MACROECONOMIQUE	10
2.1. RECENT ECONOMIC DEVELOPMENTS.....	10
2.2. MACROECONOMIC OUTLOOK AND DEBT SUSTAINABILITY	16
2.3. IMF RELATIONS	22
3. PROGRAMME GOUVERNEMENTAL	22
4. L'OPERATION PROPOSEE	24
4.1. LIEN AVEC LE PROGRAMME GOUVERNEMENTAL ET DESCRIPTION DE L'OPERATION	24
4.3. LIEN DE LA STRATÉGIE AVEC LE CPF, LES AUTRES OPÉRATIONS DE LA BANQUE ET LA STRATÉGIE DU GBM	39
4.4. CONSULTATIONS ET COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT	41
5. AUTRES QUESTIONS DE CONCEPTION ET D'ÉVALUATION	41
5.1. PAUVRETÉ ET IMPACT SOCIAL.....	41
5.2. ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX.....	43
5.3. GFP, DÉCAISSEMENT ET ASPECTS LIÉS AUX AUDITS	44
5.4. SUIVI, ÉVALUATION ET REDEVABILITÉ	45
6. RÉSUMÉ DES RISQUES ET ATTÉNUATION.....	46
ANNEXE 1 : MATRICE DE POLITIQUE ET RÉSULTATS.....	48
ANNEXE 2 : ANNEXES DES RELATIONS DE FONDS	50
ANNEXE 3 : LETTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT.....	59
ANNEXE 4 : TABLEAU D'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	63
ANNEXE 5 : ANALYSE DE SOUTENABILITÉ DE LA DETTE	65



Banque mondiale

Maroc - Prêt de politique de développement pour la gestion des risques de catastrophe - Prêt assorti d'une option de tirage différé en cas de catastrophe (P168580)

Ce Document de Programme a été préparé par une équipe de la Banque mondiale composée de Augustin Maria (Spécialiste senior en Développement urbain, SMNUR) ; Oscar A. Ishizawa (Spécialiste senior en gestion des risques de catastrophes, SAFU1) ; et Antoine Bavandi (Spécialiste senior du Secteur financier, EFNRF) (Co-Chefs de Projet) ; Dalia Al Kadi (Economiste, EMNM1) ; Karima Ben Bih (Young Professional, SMNUR) ; Philipp Stephan Petermann (Junior Professional Officer, SMNUR) ; Antonio Davila-Bonazzi (Lead Financial Officer, FABBK) ; Khalid El Masnaoui (Economiste sénior, EMNM1) ; Kolie Ousmane Maurice Megnan (Spécialiste sénior du secteur financier, EMNGU) ; Vasco Molini (Economiste sénior, GCP05) ; Taoufiq Bennouna (Spécialiste sénior en gestion des ressources naturelles, GENME) ; Elena Segura Labadia (Avocat senior, LEGAM) ; Charlene d'Almeida (Program Analyst, SMNSO) ; Housine Gabi (Spécialiste du Développement social, SMNSO) ; Abdeslam Dahman Saidi (Consultant, SMNUR) ; Luis Rolando Duran Vargas (Consultant, SMNUR) ; Clarisse Hida (Consultante, SMNUR) ; Thibault Bouessel du Bourg (Consultant, SMNUR) ; Pierre Uginet (Consultant, SMNUR) ; Amina Iraqi (Consultante, EMNM1) ; Victoria Ahlonkoba Bruce-Goga (Assistante de Programme, SMNSO) ; Soukaina Bachar (Assistante de Programme, MNCMA) ; Asma Khouni (Assistante de Programme, MNC01). Cette opération a été préparée sous la direction de Jesko Hentschel (Directeur pays, MNC01) ; Marie Françoise Marie Nelly (ancienne directrice pays, MNC01) ; Sameh Wahba (Directeur global, SURDR) ; Alfonso Garcia Mora (Directeur global, EFNDR) ; Ayat Soliman (Directeur régional, SMNDR), ; Najy Benhassine (Directeur régional, EMNDR) ; Jaafar Friaa (Practice Manager, SMNUR) ; Jean Pesme (Practice Manager, GFCMW), Olivier Mahul (Practice Manager, GFCRF), et Gabriel Sensenbrenner (Program Leader, MNC01). Les peer reviewers étaient Niels B. Holm-Nielsen (Spécialiste Principal DRM, SURDR), Andrea Liverani (Program Leader, ECCEU) et Samantha Cook (Spécialiste Senior du Secteur Financier, GFCRF).

RÉSUMÉ DU PRÊT ET DU PROGRAMME

INFORMATIONS DE BASE

Identification de l'opération

P168580

Programmatique

Non

Objectif(s) de Développement du Programme

Les objectifs de développement de l'opération envisagée sont d'aider le gouvernement marocain à (a) renforcer la capacité institutionnelle du pays à faire face aux impacts financiers négatifs des catastrophes et des chocs liés au climat et (b) renforcer le cadre institutionnel du Maroc pour la gestion des catastrophes et des risques liés au climat.

Organismes

Emprunteur: ROYAUME DU MAROC

Agence d'Exécution: MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION

DONNEES DE FINANCEMENT DU PROGRAMME (en million d'USD)

RÉSUMÉ

Montant total du financement

275.00

DÉTAILS

International Bank for Reconstruction and Development (IBRD)

275.00

DONNÉES INSTITUTIONNELLES

Prévention des catastrophes et du changement climatique

Cette opération a fait l'objet d'une analyse de risques portant sur les catastrophes naturelles et changements climatiques à court et à long terme.

Evaluation globale du risque

Modérée



Indicateurs de résultats

Nom de l'indicateur	Référence de base	Cible
Réalisation d'un audit des systèmes de contrôle internes du FSEC, confirmant que ces systèmes et ces procédures permettent une utilisation appropriée des fonds	Non [2019]	Oui [2023]
Recettes annuelles de la nouvelle taxe parafiscale créée pour financer le FSEC (en million de MAD)	N/A [2019]	200 [2023]
Pourcentage d'agents locaux du Ministère de l'intérieur responsables de la gestion du registre formés aux procédures d'enregistrement	0 [2019]	90% [2023]
Le gouvernement a déployé une plate-forme en ligne pour l'enregistrement des personnes touchées par un événement catastrophique	Non [2019]	Oui [2020]
Le gouvernement a développé des mécanismes d'information de la population sur les procédures d'enregistrement avec un accent particulier sur les femmes	N/A [2019]	Oui [2023]
Les compagnies d'assurances agissent en conformité avec la circulaire de l'ACAPS	Non [2019]	Oui [2023]
Nombre de provinces couvertes par un système d'information intégré sur la gestion des risques d'inondation	0 [2019]	4 [2023]
Nombre d'unités de recherche et de sauvetage de la Protection Civile appliquant les procédures opérationnelles et de recrutement conformes aux normes INSARAG	1[2019]	12[2023]
Augmentation du nombre de femmes fonctionnaires dans la Protection Civile en pourcentage	N/A [2019]	5% [2023]



DOCUMENT DE PROGRAMME DE LA BIRD POUR UN PROJET DE *PRET AU ROYAUME DU MAROC*

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE NATIONAL

1. **L'opération proposée est un prêt distinct de 275 Millions USD à l'appui d'une politique de gestion des risques de catastrophes (GRC), assorti d'une option de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes naturelles (Cat DDO).** Il a été conçu pour aider le Gouvernement du Maroc (GM) à a) renforcer la capacité institutionnelle du pays à faire face aux impacts financiers négatifs des catastrophes et des chocs liés au climat, et b) renforcer le cadre institutionnel du Maroc pour la gestion des catastrophes et des risques liés au climat.
2. **Cette opération s'appuie sur un engagement de longue date de la Banque mondiale (BM) avec le GM dans la gestion des risques de catastrophe et dans le financement du risque de catastrophe (FRC).** Au cours des dix dernières années, la BM a fourni une assistance technique (AT) sur la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et au climat, y compris la gouvernance, les évaluations ciblées des risques et la cartographie des risques¹, ainsi que les aspects financiers relatifs aux assurances des risques de catastrophe. Les activités spécifiques au FRC ont notamment consisté à sensibiliser le GM à la nécessité d'une stratégie globale de financement du risque appuyée par des outils d'analyse et des instruments financiers avancés. Cette AT a contribué à la conception du Programme Pour Résultats de Gestion Intégrée des Risques de Catastrophe et de la Résilience (PPR IDRM) (voir encadré 1 ci-dessous).
3. **Le Maroc figure parmi les pays les plus exposés aux risques géologiques et climatiques dans la région MENA.** Selon une évaluation probabilistique des risques liés aux catastrophes naturelles au Maroc réalisée par la BM, les pertes annuelles moyennes du pays liées aux catastrophes naturelles s'élèvent à plus de 800 millions d'USD. En raison de sa position géographique, de la forte variabilité des précipitations et de sa topographie, le Maroc est régulièrement sujet aux inondations avec des pertes estimées à plus de 400 millions d'USD par an. Les sécheresses affectent le secteur agricole, avec une perte annuelle estimée à environ 300 millions d'USD sur le rendement des cultures. Les tremblements de terre pourraient toucher deux régions précises du pays : le Nord², qui connaît une forte croissance économique, et la région d'Agadir, l'un des principaux centres touristiques du Maroc. Les tremblements de terre ont un impact moyen de 90 millions d'USD par an.
4. **Le Maroc est déjà fortement touché par le changement climatique, avec des événements, tels que la sécheresse sévère de 2016.** Les tendances climatiques futures incluent : i) une augmentation des températures de 1 à 1,5°C d'ici 2050, avec un réchauffement plus rapide à l'intérieur du pays ; ii) une diminution des précipitations moyennes de 10 pourcent à 20 pourcent dans l'ensemble du pays, avec une diminution de 30 pourcent dans la région du Sahara en 2100 ; iii) une réduction du manteau neigeux dans

¹ Pour une présentation des principaux résultats de la première phase de l'assistance technique fournie par la BM au GM, voir : Banque mondiale 2013. Renforcer la résilience du Maroc : Contributions pour une stratégie de gestion intégrée des risques ». Washington DC. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/17816>

² Le tremblement de terre d'Al Hoceima en 2004 s'est produit près des côtes du Nord du Maroc. Le séisme qui a déclenché un glissement de terrain a atteint 6,3 MW. Entre 628 et 631 personnes y ont péri, 926 ont été blessées et près de 15.000 personnes se sont retrouvées sans abri dans la région d'Al Hoceima.



l'Atlas ; iv) une incidence accrue des conditions de sécheresse³ ; v) et une augmentation du niveau des océans entre 18 et 59 cm en 2100⁴. Le changement climatique augmentera la demande en eau souterraine pour l'irrigation, qui consomme déjà 90 pourcents de l'eau disponible, et réduira la qualité des eaux de surface, en raison des polluants. On s'attend à ce que la fréquence et la gravité des phénomènes extrêmes augmentent, les crues soudaines menaçant les zones urbaines, les risques accrus d'inondation pendant les périodes d'octobre à décembre, l'érosion côtière et les inondations dues aux tempêtes de marée et les régimes pluviométriques erratiques.

5. Les pertes économiques provoquées par les catastrophes au Maroc peuvent entraver les efforts de réduction de la pauvreté et menacer les progrès de la prospérité partagée. Au cours de la dernière décennie, le Maroc a accompli des progrès significatifs dans la réduction de la pauvreté et la promotion d'une prospérité partagée. Le pourcentage de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté (2,15 USD par jour) a considérablement diminué, passant de 15,3 pourcents en 2001 à 4,8 pourcents en 2014, et l'extrême pauvreté a été éliminée (HCP 2016). Au cours de la même période, le bien-être des 40 pour cent les plus pauvres a augmenté à la fois en termes absolus et relatifs (le bien-être des pauvres s'est amélioré par rapport à celui des non pauvres), ce qui indique une augmentation de la prospérité partagée. Toutefois, en 2014, 12,5 pourcents de la population restait en situation de vulnérabilité à la pauvreté, la consommation par habitant se situant entre le seuil de pauvreté et une fois et demie ce seuil. Cette population risque de retomber dans la pauvreté si elle est touchée par des événements naturels défavorables, contre lesquels elle ne peut se protéger ou s'assurer. Les chocs créés par des événements naturels défavorables ont des effets de distribution régressifs, car la vulnérabilité aux chocs climatiques est plus grande pour les ménages les plus pauvres. A l'échelle mondiale, on estime que l'impact des catastrophes est plus de deux fois plus important pour les pauvres que pour n'importe qui d'autre⁵. Dans le contexte des changements climatiques, l'augmentation prévue de la fréquence et de la gravité des risques hydrométéorologiques pourrait menacer de réduire à néant les progrès durement acquis en matière de développement au cours des dernières années. Les réformes politiques incluses dans l'opération proposée visent à accroître la résilience à long terme et la capacité à se remettre des impacts financiers négatifs des catastrophes, contribuant ainsi à la réalisation du double objectif du Groupe de la Banque Mondiale (GBM) de mettre fin à l'extrême pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée.

6. Au cours des deux dernières décennies, le GM a élaboré un cadre stratégique solide et intersectoriel en matière de gestion des risques de catastrophe (GRC) et d'adaptation aux changements climatiques. Depuis le début des années 2000, le GM a lancé une vaste série d'initiatives pour améliorer la compréhension des risques critiques dans le pays par le biais d'études d'évaluation des risques, ainsi que la définition des rôles et responsabilités entre les ministères dans la réduction des risques de catastrophe, la réponse et le redressement après une catastrophe naturelle. Avec l'appui au PPR IDRM (voir Encadré 1 ci-dessous), le GM a amélioré l'approche de la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et au climat en mettant l'accent sur la promotion de la réduction ex ante des risques et de la préparation, afin de compléter les activités de rétablissement après les événements. A cette fin, le GM a

³ Banque mondiale 2013 : Impacts du changement climatique sur la gestion des ressources en eau et les mesures d'adaptation dans le bassin de la rivière d'Oum er Rbia, Maroc

⁴ Banque mondiale 2011 : Vulnérabilité au changement climatique et aux catastrophes naturelles des villes côtières d'Afrique du Nord, Washington, DC.

⁵ Hallegatte, Vogt-Schilb, Bangalore ; Rozenberg 2017. Unbreakable: Building the Resilience of the Poor in the Face of Natural Disasters (Incassable : Renforcer la résilience des pauvres face à l'instabilité des catastrophes naturelles). Changement climatique et développement. Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/25335>.



commencé à réformer en profondeur le Fonds de Lutte contre les Effets des Catastrophes Naturelles (FLCN) et à le transformer en un « Fonds national de résilience ». La réforme vise à établir un processus plus systématique au sein du gouvernement, en abordant la question de la gestion des risques de catastrophe d'une manière intégrée couvrant les activités mises en œuvre par les départements ministériels et d'autres entités publiques ainsi que les collectivités territoriales. La restructuration du FLCN positionne le fonds comme un co-financeur important des programmes de réduction des risques structurels et non structurels au niveau local. En ce qui concerne les interventions d'urgence, les mécanismes et institutions pertinents sont bien établis et coordonnés de manière centralisée par le Centre national de Veille et de Coordination (CVC) et la Protection Civile (PC), tous deux relevant du Ministère de l'Intérieur (MI). En 2013 et 2015 respectivement, et avec l'appui de la BM, le GM a adopté une série de lois visant à assurer la durabilité de la base de ressources naturelles de l'économie, à encourager une transition vers une croissance faible en carbone et des investissements à faible impact et à encourager l'innovation et la création d'emplois à travers des investissements dans les secteurs verts. Le GM a également mis en œuvre une politique nationale intégrée de protection de l'environnement, de lutte contre les effets du changement climatique et d'anticipation de la réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 32 pourcents d'ici à 2030. Cette politique approfondit les récents efforts du GM pour promouvoir une stratégie de croissance verte, illustrée par le Plan Maroc Vert, la Charte nationale de l'environnement. En outre, le GM œuvre à la libéralisation du secteur des énergies renouvelables.

7. **Le GM a également commencé à développer un mécanisme efficace de financement des risques de catastrophe avec l'adoption en 2016 de la Loi 110-14 introduisant un régime d'assurance contre le risque de catastrophe naturelle.** Cette loi vise à améliorer la résilience financière des ménages et des entreprises marocains face aux catastrophes naturelles et d'origine humaine. Elle met en place un double système qui garantit la couverture des ménages et des entreprises assurés par le biais de primes supplémentaires reçues et gérées par des assureurs privés, ainsi qu'une indemnisation de base pour les personnes et les ménages non assurés par le Fonds de Solidarité contre les Événements Catastrophiques (FSEC). Le FSEC apporte une indemnisation financière partielle, y compris pour les plus pauvres et les plus vulnérables, en cas de dommages corporels ou de perte de la résidence principale. Compte tenu de la gravité potentielle des pertes subies par le FSEC en cas de catastrophe, son financement sera assuré par une combinaison d'instruments financiers. Le GM examine l'opportunité de lancer un produit de transfert de risques (Cat Bond ou réassurance). Cette approche contribuerait à la Maximisation du Financement pour le Développement (MFD) grâce à la mobilisation de solutions de transfert de risques et d'assurance sur les marchés de capitaux et de réassurance au profit d'un fonds de solidarité couvrant l'ensemble de la population marocaine.

8. **Malgré ces progrès récents, le cadre de la politique marocaine en matière de GRC présente plusieurs limites.** Le cadre souffre encore d'une coordination interministérielle insuffisante des politiques et programmes de GRC, ce qui pourrait compromettre les progrès réalisés jusqu'ici. Par ailleurs, une absence de liens clairs et de mécanismes de coordination entre les niveaux central et local du GM subsiste. Les informations sur les risques de catastrophe ne sont pas systématiquement générées et partagées, ce qui réduit la capacité des décideurs de divers secteurs à concevoir leurs programmes en fonction d'informations ciblées. Les récentes réformes introduites par le GM en matière d'assurance contre les risques de catastrophe constituent un pas important vers l'élaboration d'une protection financière du pays contre les catastrophes naturelles. Pour relever ces défis, l'opération proposée appuie les priorités du GM dans ce domaine, en mettant l'accent sur l'augmentation de la capacité institutionnelle du pays à



faire face aux impacts financiers négatifs des catastrophes et des chocs liés au climat, et sur le renforcement du cadre institutionnel du GM pour la GRC aux niveaux national et sectoriel.

2. CONTEXTE MACROECONOMIQUE

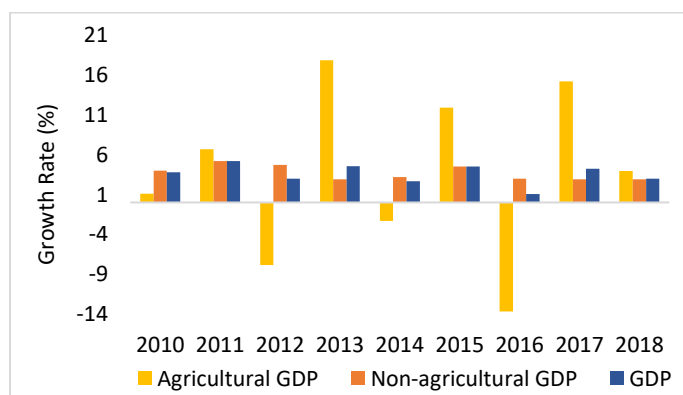
NB : Cette section est identique à celle du document de programme du projet « Inclusion Financière et Economie Digitale » (P168587).

2.1. RECENT ECONOMIC DEVELOPMENTS

Growth, Inflation, and Inclusion

9. **Morocco's economic growth over the past five years has remained modest and volatile, whereas inflation has been low.** On the supply side, the volatility of growth has been driven by large swings in the growth of mainly rain-fed agriculture. On the demand side, domestic demand has been the main driver of growth in the recent past, fueled by high investment and private consumption. More recently, GDP growth decelerated to an estimated 3 percent in 2018 compared to 4.2 percent in 2017. On the supply side, this slowdown was primarily driven by the sharp decline of agricultural value-added growth (4 percent) due to the base effect following exceptionally strong agricultural growth performance in 2017 (15.2 percent). This was only partially compensated by the otherwise good performance of nonagricultural activities. Growth has been particularly high in extractives due to the continued upturn of phosphate production and exports. Growth has also been strong in tourism and new export industries (e.g. automotive, aeronautics). Growth slowed down progressively during the first two quarters of 2019, reaching an average of 2.7 percent compared to 3.1 percent during the same period in 2018. This was the result of the contraction of agricultural growth and despite the acceleration of non-agricultural growth driven primarily by the recovery of the fishing and construction sectors as well as the strong performance of industry, energy and services sectors. Inflation has remained low and controlled under 2 percent throughout the past decade. Monetary authorities plan to gradually introduce an inflation-targeting regime and are evaluating the timing of a further widening of the exchange rate band (paragraphs 20-23).

Figure 1. Morocco's Growth Rate Volatility





Source: High Commission for Planning.

10. **Despite some improvement over the past two years, performance in the area of job creation has been particularly weak, with inclusiveness and job quality posing significant challenges, especially for youth, women, and educated workers.** With the working-age population increasing by over 300,000 a year, net job creation has been insufficient. The unemployment rate remained relatively elevated during the first two quarters of 2019 (9.1 percent in Q1 and 8.1 percent in Q2) and is even higher among youth and the educated, whereas female labor force participation is very low and declining. Only 17 percent of the economically active population have a formal job, and less than 10 percent have a formal private sector job. Furthermore, unemployment spells tend to be long: more than 70 percent are unemployed for more than a year, and this share is higher among those with tertiary education.

11. **Growth has been pro-poor but the urban-rural gap in poverty rates remains large.** Between 2007 and 2014, consumption of the bottom 40 percent of the population grew faster (5.4 percent on average) than that of the remaining population (4.7 percent), suggesting an increase in shared prosperity. Therefore, the Gini coefficient declined from 40.7 percent in 2007 to 39.5 percent in 2014. Yet, poverty incidence remains high in rural areas, and poverty reduction in these regions has been twice as slow as in urban areas. With an annual convergence rate of 4 percent, it would take 24 years for the convergence process to reduce initial regional disparities by half. Moreover, subjective poverty (the percentage of households considering themselves poor) increased from 42 percent in 2007 to 45 percent in 2014, with even higher increases in rural areas (from 47 percent to 54 percent over the same period).

12. **This inadequate growth and inclusion performance reflect structural challenges of the existing growth model.** Growth over the past two decades has been driven by levels of investment that were among the highest globally (over 30 percent of GDP since 2008). Around half of the investment was done by the central government and state-owned enterprises (SOEs). Although this investment has supported a noteworthy improvement in infrastructure and allowed for the development of new export-oriented sectors, much remains to be done to address the challenges that impede the level of efficiency required for public investment, thereby achieving higher growth rates and higher levels of inclusion. In fact, other countries have achieved the same degree of growth acceleration with a lower investment effort. Furthermore, such high levels of public investment will not be sustainable in the future without endangering macroeconomic stability. This lackluster return can be explained by: (a) a lack of investment spillovers, which resulted in a failure to generate significant productivity gains; and (b) the low contribution of labor to economic growth. The lack of investment spillovers results from the inefficiency of public investment and its channeling into infrastructure development, which produces limited total factor productivity growth, as well as the channeling of private sector investments into low productivity sectors such as construction and commerce. The low labor contribution to recent economic growth results from: (a) Morocco's difficulty in harnessing its growing pool of labor (particularly youth and women), with job creation remaining limited; (b) the economy's difficulty in managing available human resources (including labor market policies that constrain recruitment and retrenchment across both public and private sectors); and (c) an inability to swiftly reallocate labor across sectors for efficiency purposes.

13. **This highlights the imperative for a new growth model capable of generating inclusive growth and job creation; this is reflected in Morocco's recent policy direction and the WBG Country Partnership Framework for Morocco.** The WBG Systematic Country Diagnostic (SCD) concluded that to reach the efficiency frontier, Morocco could improve its market allocation of resources across firms and sectors and



improve the efficiency of public policies, including with a view to crowding in the private sector.⁶ In July 2019, the King highlighted in his royal address the need for a new development model as the current one has been unable to reduce social inequalities and spatial disparities. He created a special commission charged with designing a new development model for the country and emphasized the need for more and faster reforms to improve public services, increase economic openness, and improve sectoral strategies and their coordination. The authorities are already progressing towards some of these objectives and the WBG Country Partnership Framework (CPF)⁷ for Morocco for FY19-24 aims to achieve these goals by focusing on three areas, namely: (1) promoting job creation by the private sector (through a more efficient business environment and greater competitiveness, increased opportunities for private sector growth, and more access to finance); (2) strengthening human capital (through improved access to, and quality of, education, health, and social protection systems); as well as (3) promoting inclusive and resilient territorial development (through improved performance of infrastructure delivery, access to sustainable water resources, and adaptation to climate change and disaster risk management).

Fiscal Policy and Balance

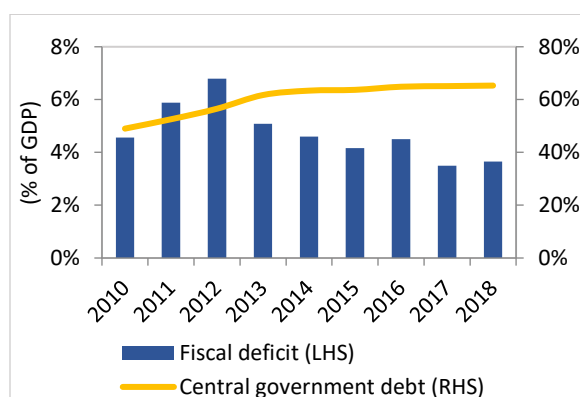
14. **In 2013, in response to the external shocks facing the country, Morocco initiated a process of fiscal consolidation and revenue development that allowed it to shrink its fiscal deficit and stabilize its debt-to-GDP ratio.** The Government initiated a reform of the subsidy system in 2013 and began to rein in other recurrent expenditures. The activation of a price indexation mechanism for gasoline and diesel in 2013 and the full liberalization of these prices in 2015 (combined with the fall in international oil prices) contributed to a cut in subsidies by about 5 percentage points of GDP during 2012–2015. Between 2012 and 2018, the growth of the wage bill was contained through controls on higher wages and limits on new hiring. On the revenue side, measures to improve tax collection through broadening the tax base, harmonizing tax rates, and fighting tax evasion compensated for the impact of weaker economic activity on tax revenue. Overall, Morocco reduced its budget deficit from 6.8 percent of GDP in 2012 to 3.5 percent in 2017. The deficit increased slightly to 3.7 percent of GDP in 2018 (compared to a Budget Law target of 3 percent) driven by lower than forecasted corporate tax revenue and grants from the GCC, a current spending overrun propelled by rising global energy prices and higher than projected capital spending. Budget execution figures suggest that in 2019 the Government will achieve a deficit of around 3.6 percent of GDP as a result of the mobilization of tax and non-tax revenues, as well as privatization and other measures. Debt accumulation has slowed, and the central government debt-to-GDP ratio stabilized at around 65 percent between 2016 and 2018 (compared to 45 percent in 2008). However, the fiscal space has been eroded due to recurrent cost obligations associated with the infrastructure buildup.

⁶ Chauffour, J-P et al. 2018. *Kingdom of Morocco. Governing Towards Efficiency, Equity, Education, and Endurance. A Systematic Country Diagnostic*. World Bank Group. Available publicly for download at <http://documents.worldbank.org/curated/en/375771529960237724/Morocco-Systematic-Country-Diagnostic>

⁷ The World Bank Group Country Partnership Framework for FY19–24 (Report No. 131039-MA) was discussed by the Board of Executive Directors on February 19, 2019.



Figure 2. Morocco's Fiscal Balance and Central Government Debt



Source: Minister of Economy, Finances and Administrative Reform.

15. **The authorities are also working towards addressing challenges with the equity and efficiency of the tax system.** Following the Third National Tax Conference (*Troisième Assises Nationales sur la Fiscalité, TANF*), which took place in May 2019, a governmental committee is working on a multiannual programming framework law (MAPFL) that will translate the 100 recommendations formulated by the TANF into fiscal reforms and measures to be implemented over 2020-2024. The MAPFL will instill the key principles of the conference outcomes, such as equity, efficiency, and simplicity of the tax system while ensuring greater revenue mobilization and economic growth. This will be done by ensuring the progressivity of taxes, harmonizing rules around deductions and allowances, and rationalizing tax incentives. The tax system reforms would also include efforts to reduce corporate tax rates while expanding the tax base, bring the tax rates in export zones in line with corporate tax rates, and tax monopolistic and protected sectors at a higher rate.

16. **The draft 2020 Budget Law reveals continuity in efforts that began with the 2019 Budget Law to boost revenue mobilization while consolidating spending and reorienting it towards social sectors.** The 2019 Budget Law introduced a variety of revenue mobilization measures including taxation and privatization in order to finance the ramp up of spending on health, education, social protection, and employment in response to public discontent surrounding the high level of economic, social, and territorial inequality. The recently published draft Budget Law for 2020 identifies four key priorities that are along the same line, namely: (1) implementing the Framework Law on Reform of the Education and Training System; (2) enhancing social protection, support for the middle class and targeting of the poor; (3) boosting regions' resources and speeding up decentralization; and (4) promoting private sector development by implementing the recommendations of the Third National Tax Conference (in particular with regards to settling VAT refund debts and supporting very small and micro enterprises). It also emphasizes continued rationalization of public service expenditure, active management of state-owned assets and public institutions, and privatization.

17. **The guaranteed part of SOE debt is large and is not included in central government debt statistics.** The government owns 206 public establishments (or SOEs), the vast majority of which are non-market institutions that support the Government's development agenda through public investments, social projects, and public service provision; the debt held by these institutions is limited. It also owns 19 SOEs that are more commercial in nature and sell goods and services. According to the report on public enterprises and establishments, which accompanied the 2020 Budget Law, these entities hold a total debt



amounting to 25.2 percent of GDP. At mid-2019, these entities held external debt (mainly denominated in foreign currency) of around 15.8 percent of GDP, exposing borrowers without a natural hedge to currency risk. Most of this external debt is guaranteed by the government and around 80 percent of it is held by a handful of SOEs, namely Groupe OCP SA (OCP), *Office National de l'Électricité et de l'Eau* (ONEE), *Autoroutes du Maroc* (ADM), *Office National des Chemins de Fer* (ONCF), and Moroccan Sustainable Energy Agency (MASEN).

18. **The Government is working on improving oversight of SOEs and coverage of debt statistics.** The authorities are working to strengthen the governance framework for debt guarantees to address challenges with the legal framework, the absence of a formal overall ceiling, and the lack of risk-based analysis and clear procedures for guarantee issuance and monitoring; they are improving their quantification of associated contingent liabilities as well. The World Bank is supporting these efforts through technical assistance. The authorities also plan to expand their existing debt management framework to include SOEs. Moreover, they are working to improve the transparency of debt data with technical assistance from the IMF, by expanding the coverage of public debt statistics from central government debt to general government debt. This would include netting out intra-governmental claims (especially public debt held by the social security fund). The results of this data consolidation effort are expected in late 2019.

Current Account and External Position

19. **After several years of marked improvement in the external balance, the current account deteriorated significantly in 2018, before starting to recover in 2019.** Consistent with fiscal tightening measures undertaken by the Government and supported by the decline in oil prices from mid-2014 through 2016, the current account deficit declined from 9.5 percent of GDP in 2012 to 3.4 percent in 2017. However, this decrease was reversed in 2018, with the deficit growing to 5.5 percent of GDP. In particular, and despite the healthy turnaround of exports (especially in the automotive, aeronautics, food, and phosphates sectors), the trade deficit widened by 8.5 percent compared to 2017. This was driven by rising energy prices and equipment imports resulting from growing public and private sector investment. Lower than expected official grants from the Gulf contributed to the current account deterioration, as did weak performance of tourism receipts (1.3 percent) and remittances (-1.5 percent). Figures for the period between January and August 2019 reveal a year-on-year growth of exports (3.2 percent), tourism receipts (4.5 percent), and net international reserves (2.7 percent), all of which has supported an improvement in the current account balance that exceeded the adverse impact of a decline in remittances and net foreign direct investment (FDI).

Monetary, Exchange Rate, and Financial Sector Policy

20. **Morocco's monetary policy has been accommodative but prudent.** Bank Al-Maghrib (BAM) cut its key policy rate three times between 2014 and 2016, reaching 2.25 percent, the lowest rate on record. The policy rate has not changed since then.

21. **The widening of the exchange rate band in January 2018 from ± 0.3 percent to ± 2.5 percent has contributed to improving the economy's shock absorption capacity.** The exchange rate has remained close to the middle of the band, reflecting its alignment with macro fundamentals. While this reform could increase vulnerability to hikes in prices of imported goods, it will enhance competitiveness and improve the economy's previously inadequate shock absorption capacity, particularly given current constraints on fiscal space and the rising risks of an external shock in an increasingly uncertain global economy. The



authorities plan to progressively widen the exchange rate band in the future to further enhance the extent to which the exchange rate can absorb external shocks before the Central Bank needs to tap into foreign reserves. A wider band is also consistent with BAM's planned move to an inflation-targeting regime.

22. **In May and June 2017, ahead of the expected exchange rate reform announcement, the currency came under pressure from banks and importers before recovering most of its losses by the end of the year.** International reserves took a hit, as did portfolio and other private capital inflows. Fortunately, this decline in reserves was compensated by the increase in net foreign reserves of commercial banks. The situation stabilized in early July 2017 when foreign exchange controls began to be more tightly enforced and the Head of the Government announced that the exchange rate fluctuation band would initially be ±2.5 percent (from ±0.3 percent). By end-2017, gross official reserves had rebounded to a comfortable level at US\$26.2 billion, or 5.6 months of imports.

23. **Following a multi-year decline, reserves have been stable this year and remain adequate; some buildup of reserves would be prudent considering external risks and ahead of further exchange rate liberalization.** Gross official reserves declined from 6.3 months of imports at end-2016 to a still respectable estimated 5.1 months by end-2018 (US\$24.5 billion), a decline compensated by the increase in net foreign reserves of commercial banks following the events of May-June 2017. The decline during 2018 was driven by rising global oil prices, lower official grants, and the execution of Treasury transactions mainly to service external debt. The IMF's Assessing Reserve Adequacy (ARA) metric averaged 95 percent between 2015 and 2017 – below the 100 percent benchmark – and declined to 87.1 percent in 2018. The ARA is expected to remain below the benchmark over the medium term, but to gradually climb to around 99 percent by 2024. The adjusted metric (taking into consideration capital controls), however, averaged 122 percent between 2015 and 2018 and is expected to remain significantly above the 100 percent benchmark over the medium term. In mid-October 2019, net international reserves stood at around US\$24.7 billion. Despite the adequacy of reserves by international benchmarks, Morocco would benefit from a further buildup of reserves in light of external risks which would have adverse implications for the current account should they materialize, namely the slowdown of growth in the Euro area – Morocco's main trade partner – as well as Morocco's exposure to oil price risk through energy import dependence. Also, as the authorities continue liberalizing the exchange rate, it is prudent to hold extra reserves to manage any uncertainties in the transition. Once liberalization has been achieved, reserves could be reduced.

24. **Morocco's financial sector remains sound overall but with rising nonperforming loans (NPLs) and credit concentration as well as risks associated with expansion into Africa.** Capital adequacy ratios of banks rose from 13.3 percent at end-June 2018 to 14.7 percent in December 2018. NPLs are elevated at 7.7 percent but are closely monitored and well provisioned (70 percent). Authorities are enhancing regulatory limits to reduce credit concentration and are collaborating with cross-border supervisory bodies to rein in risks of banks' expansion into Africa. Furthermore, Morocco is still confronted with the risk of large and concentrated bank exposures to large corporate firms.

Table 1. Morocco: Selected Macroeconomic Indicators 2016–2022 (share of GDP, unless otherwise noted)

	2016	2017	2018	Est. 2019	Proj. 2020	Proj. 2021	Proj. 2022
Real Economy							



Real GDP	1.1	4.2	3.0	2.7	3.5	3.6	3.8
Agricultural GDP	-13.7	15.2	4.0	-2.1	5.3	3.9	3.5
Non-Agricultural GDP	3.0	2.9	2.9	3.4	3.4	3.6	3.7
Industry	0.6	3.6	3.0	3.5	3.6	3.6	3.7
Services	2.9	2.7	2.7	3.0	3.3	3.5	3.7
Private Consumption	3.7	3.8	3.3	3.5	3.5	3.7	4.2
Government Consumption	1.5	1.9	2.5	2.9	2.5	1.9	1.6
Gross Fixed Capital Investment	8.8	-0.2	1.2	2.2	1.9	2.5	3.1
Exports, Goods and Services	6.0	11.1	5.8	7.2	7.5	8.1	8.3
Imports, Goods and Services	14.5	7.9	7.5	6.5	6.6	7.6	8.1
Unemployment rate (ILO definition)	9.4	10.2	9.5	9.3
Inflation (average CPI, in percent)	1.6	0.7	1.9	0.6	1.1	1.7	1.7
Fiscal accounts							
Expenditures	30.5	30.0	29.8	29.8	29.7	29.6	29.6
Revenues, including all grants	26.2	26.6	26.1	26.2	26.2	26.4	26.5
Budget Balance	-4.3	-3.5	-3.7	-3.6	-3.5	-3.3	-3.1
Central Government Debt	64.9	65.1	65.3	66.5	66.3	65.8	64.8
Selected Monetary accounts							
Broad Money	4.7	5.5	4.1	4.3
Credit to non-government	4.4	2.8
Interest (key policy interest rate)	2.25	2.25	2.25	2.25
Balance of payments							
Current Account balance	-4.1	-3.4	-5.5	-4.3	-3.7	-3.3	-3.1
Imports	43.7	45.0	46.9	47.4	47.9	48.2	48.4
Exports	33.3	35.3	36.6	37.2	38.0	38.3	38.6
Foreign Direct Investment	1.5	1.5	2.5	1.8	1.9	1.8	2.0
Gross official reserves (bln US\$, eop)	25.1	26.2	24.5	26.0	27.4	29.6	32.5
In months of imports	6.3	5.6	5.1	5.6	5.2	5.3	5.5
Exchange rate (average)	9.8	9.7	9.4
Memo items							
Nominal GDP (in billion dirhams)	1013	1063	1107	1145	1199	1261	1330
GDP per capita (in current US\$)	2996	3148	3326	3380	3535	3723	3925

Source: Moroccan authorities and World Bank staff estimates.

Note: CPI = Consumer Price Index; ILO = International Labor Organization.

2.2. MACROECONOMIC OUTLOOK AND DEBT SUSTAINABILITY



25. **Over the medium term, growth is expected to improve, enabled by sound fiscal and monetary policies, more consistent sectoral strategies, and improved investment environment, all of which would support gradual competitiveness gains.** While growth is expected to drop to 2.7 percent in 2019 due to weak projected agricultural output, growth will accelerate gradually and average 3.8 percent over 2020–2023 mainly driven by more dynamic secondary and tertiary activities and bolstered by substantial foreign investments into automotive and aeronautic industries (such as the increase of productive capacity in the automotive industry with the planned opening of a Peugeot plant in Kenitra) as well as expanding services to businesses and households (including logistics and trade services following the expansion of the Tangiers port). Inflation is projected to remain modest, averaging 1.6 percent over the medium term, with limited risk of inflation pass-through associated with exchange rate liberalization plans, particularly given the strong credibility of the Central Bank and the expectation that the reform will take place gradually following the rebuilding of strong buffers. This medium-term outlook assumes sustained reforms including those to maintain fiscal restraint, bolster tax revenues, improve governance and oversight of SOEs, enhance exchange rate flexibility, and reform the business environment and labor markets.

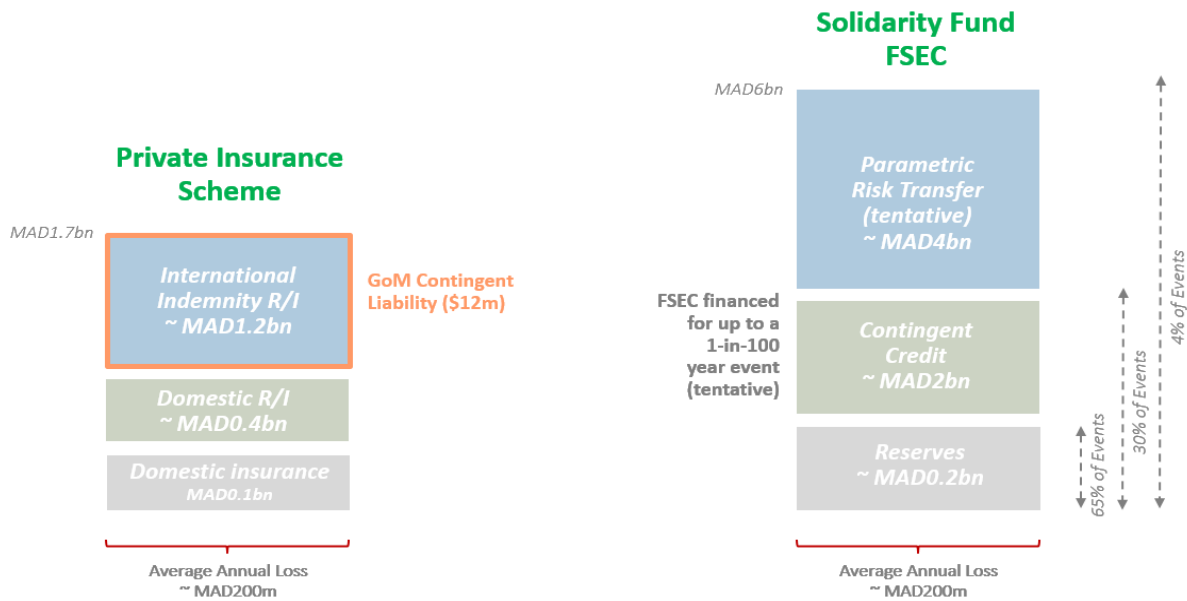
26. **The fiscal deficit will slowly decline, resulting in a downward path for central government debt.** The overall fiscal deficit is expected to dip slightly to 3.6 percent of GDP in 2019. The deficit is forecast to decrease over time, averaging 3.2 percent of GDP over 2020–2023. This baseline assumes that the authorities will maintain their current path of fiscal restraint and will improve the efficiency of public investment. The baseline also incorporates the impact of the agreement to increase civil servant wages over a three-year period. Peaking at projected 66.5 percent of GDP in 2019, central government debt levels are forecasted to decline to 63.4 percent by 2023, remaining above the government's medium-term target.

27. **Contingent liabilities created by the new natural catastrophic risk insurance regime supported by the proposed Cat DDO would have only a marginal impact on the total contingent liabilities of the Government.** Under the proposed risk insurance regime, payouts would be provided by FSEC as well as by domestic and international private insurance schemes. The FSEC payout in the case of a 1-in-100-year earthquake event would be fully financed through a comprehensive financing strategy by the Government, and as such would not generate any additional liabilities for the GoM. Law 110-14 makes no mention of any liability by the GoM in the case of default by domestic insurers or reinsurers. Finally, Law No. 110-14 explicitly states that in the event of default by global reinsurers that will reinsure about two-thirds of the private insurance scheme, FSEC would only provide financial compensation to the extent of fund availability. This contingent liability is estimated to be in the range of US\$12 million (or 0.01 percent of GDP) for a 1-in-100-year earthquake (Figure 4).⁸

⁸ A 1-in-100-year earthquake event would generate pay-outs by the private insurance scheme of about US\$170 million and pay-outs by FSEC of about US\$600 million, or 25 percent of the US\$3 billion that the country would experience (because the two schemes include financial deductibles, limits and maximum payouts set by Law No. 110-14). Of the private insurance scheme pay-out, US\$120 million would be paid by international reinsurers, for which default risk is considered low: international A+ rated markets may have a default value-at-risk of about 5 to 10 percent of the limit provided, on average (source: EIOPA Financial Stability Report, June 2017). For the private scheme, we may therefore reasonably consider that FSEC may be liable for 10 percent of the US\$120 million if international reinsurers were to default. For the FSEC pay-out, the US\$600 million would be fully financed by the Government as part of a comprehensive financing strategy comprising: US\$20 million reserves for 65 percent of all events (low severity ones), about US\$200 million of credit for 30 percent of events (the more severe ones) and tentatively US\$400 million of insurance for 4 percent of more extreme events, covering in total 99 percent of scenarios, and relying on international aid and other budget reallocations for any other events (the 1 percent most extreme earthquakes).



Figure 3 : FSEC Liability for a 1-in-100-year event



28. **The current account balance is expected to improve.** The current account deficit is projected to drop to 4.3 percent of GDP in 2019 and to gradually decrease over the remainder of the forecast period due to the growth of manufacturing exports (especially automobiles, electronics, and chemicals) and rising tourism receipts, supported by a price easing of the main imported commodities and goods. Foreign direct investment is expected to remain at 2 percent of GDP over the forecast period, whereas international reserves will remain above 5 months of imports in 2019-20.

29. **External financing requirements are a moderate concern.** External debt is relatively low, and Morocco's ratings on international markets are investment grade, which serves to insulate the country from spillovers of emerging market turmoil.

Table 2. Morocco: Key Fiscal Indicators 2016–2020 (percentage of GDP)

	2016	2017	2018	Est.	Proj.
				2019	2020
Total revenues	26.2	26.6	26.1	26.2	26.2
Tax Revenues	21.4	21.8	21.8	22.0	22.0
Social Contributions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Grants	0.9	1.1	0.4	0.4	0.3
Other revenues	3.9	3.7	3.9	3.8	3.9



Total expenditures	30.5	30.0	29.8	29.8	29.7
Compensation of employees	12.0	11.5	11.2	11.5	11.7
Use of goods and services and grants	7.2	7.4	7.4	8.2	8.4
Subsidies	1.4	1.4	1.6	1.6	1.2
Interest payments	2.7	2.5	2.5	2.3	2.4
Other expenses (incl. capital expenditures)	7.3	7.2	7.1	6.2	6.0
Overall balance	-4.3	-3.5	-3.7	-3.6	-3.5
Primary balance	-1.7	-0.9	-1.3	-1.3	-1.1
Arrears	0.5	-0.1	0.3
Government financing	3.8	3.6	3.4	3.6	3.5
External (net)	0.3	0.3	-0.2	1.6	0.7
Domestic (net)	3.5	3.2	3.6	2.0	2.8
Central Government debt stock	64.9	65.1	65.3	66.5	66.3
External (net)	14.5	14.5	13.5	15.3	15.2
Domestic (net)	50.4	50.6	51.8	51.1	51.1
Memorandum items:					
SOE's & Public Establishments' Debt Stock	24.8	25.0	25.2
of which: external debt	16.6	16.8	16.1

Source: Moroccan authorities and World Bank staff estimates.

Note: External and domestic debt is defined on a currency-based classification; total revenue includes privatization proceeds.

Table 3. External Financing Needs 2018–2022 (USD million)

		Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	2018	2019	2020	2021	2022
Total Requirements	8568	8316	11530	8901	10866
Current account deficit	6449	5150	4747	4469	4492
External long-term debt amortization	2119	4166	6783	4432	6375
Total Sources	8568	8316	11530	8901	10866
FDI	2970	2166	2418	2432	2881



Portfolio investments	824	1203	1654	1270	1288
Long term disbursements	2002	3249	3181	3108	3169
Other short-term capital inflows	1987	779	3310	1017	2510
IMF credit Line	0	0	0	0	0
Change in reserves	785	918	967	1074	1019

Source: Moroccan authorities and World Bank staff estimates.

Debt Sustainability Analysis

30. **The central government debt-to-GDP ratio has been on an upward path since 2008, but debt accumulation has decelerated in recent years.** Central government debt (as covered in debt statistics) grew from 45.4 percent of GDP in 2008 to over 65.3 percent in 2018 but remains below the debt burden benchmark for emerging markets (70 percent of GDP). As mentioned earlier, this figure excludes debt held by other public entities including SOEs. Earlier this decade, central government debt accumulation was driven by high oil prices and the smoothing of the adverse impact of the economic crisis in Europe, Morocco's key trading partner. Since 2014, growth in the central government debt-to-GDP ratio decelerated significantly, with the ratio growing merely by a cumulative 1.9 percentage points between 2014 and 2018, compared to 16.3 percentage points between 2008 and 2013. This slowdown in central government debt accumulation – which supported a stabilization in the debt-to-GDP ratio – was mainly driven by fiscal consolidation efforts (primary deficit reduction from 4.8 percent of GDP in 2012 to 1.3 percent in 2018 (before privatization), amid a difficult context of Moroccan dirham (MAD) depreciation which ended only in 2017, and slower real growth (averaging 3.1 percent over 2014–2018 compared to 4.5 percent over 2008–2013)). Gross financing needs (GFNs) decreased from 16.6 percent of GDP in 2014 to 12.5 percent in 2018 and are expected to follow a relatively stable path and to average 12.5 percent during the projection period. In 2018, the debt-to-GDP ratio reached 65.3 percent, compared to a ratio of 65.1 percent in 2017. Vulnerabilities associated with the composition of debt as of end 2018 are moderate, with external financing requirements reaching around 7 percent of GDP and foreign currency denominated debt representing 21 percent of total debt. Interest rates on debt are mainly fixed, thereby mitigating interest rate risk.

31. **The World Bank's latest Debt Sustainability Analysis (DSA) conducted in October 2019 shows that Morocco's central government debt is sustainable over the medium term, with some risks emerging from GFNs.** The DSA found that central government debt is sustainable and resilient to shocks over the medium term. During recent policy dialogue, the authorities communicated that following engagement with the World Bank during the preparation of the first Financial Inclusion and Digital Economy Development Policy Financing (*Prêt aux Politiques de Développement PPD*), they integrated the emerging market GFN benchmark of 15 percent of GDP in their debt management strategy to ensure the benchmark is not breached. In fact, the average maturity of domestic debt (which constitutes the majority of central government debt) has increased from around 6 years at end-2018 to 6 years and 5 months by mid-2019, which contributes to mitigating the risk of sudden increases in GFNs arising from debt charges. Going forward, the domestic debt issuance strategy needs to continue to lengthen its maturity structure, in order to prevent sudden increases in GFNs arising from debt charges. In the IMF staff report for the



2019 Article IV Consultations (published in July 2019), the DSA also found public and external debt to be sustainable with high probability and resilient to shocks.

Risks to the Macroeconomic Outlook

32. **The outlook is subject to significant risks which can be mitigated by larger buffers.** External risks include: (a) weaker growth in the Euro area, Morocco's key trading partner, which could affect economic growth and, in turn, fiscal and external balances as exports, tourism receipts, FDI inflows, or remittances decline; (b) geopolitical risks in the region which could raise international oil prices and have a negative effect on tourism and investor confidence; and (c) the uncertain global trade and capital flow policy environment which may create more volatility in financial markets, increase borrowing costs, and weaken investor confidence. On the domestic side, the main risks are around: (a) delays in implementing key structural and financial sector reforms, which could adversely affect fiscal space and in turn heighten social tensions, thereby affecting the forecasted increase in potential growth and impacting the external balance through lower tourism receipts and FDI inflows; (b) the reversal of previous fiscal reforms, particularly around energy subsidies (in case of higher oil prices); and (c) pressure on the currency should foreign reserve buffers prove lower than what is required to deter speculation during the process of exchange rate liberalization. Conversely, lower international oil and butane gas prices could support an attenuation of macroeconomic imbalances whereas greater regional integration in the Maghreb could contribute to medium-term growth. Realization of downside risks could adversely affect the government's willingness to undertake reforms with difficult social impacts or costs to vested interests, and the private sector supply response to these reforms. Mitigation of these risks ultimately derives from the government's commitment to increased social cohesion and recognition that reversal of reforms would compound the challenge of job creation and private sector development. Faced with macroeconomic and socio-economic shocks in the wake of the Arab Spring, the Government clearly showed its capacity to make policy adjustments, and buffers are available to absorb new shocks in the form of exchange rate flexibility, bond market access, official support from development partners on concessional terms, and ongoing efforts to further build up foreign reserves.

33. **Fiscal consolidation could be supported by complementary reforms.** The authorities are pursuing tax reforms to enhance equity and simplicity of the system and to broaden the tax base, reduce exemptions, augment value added tax revenues, and enhance corporate taxation. Long-term wage bill savings could be generated while simultaneously strengthening government efficiency if the authorities were to embark on civil service reform. Fiscal decentralization could support more effective public financial management (PFM) at the regional level and preserve fiscal sustainability. Strengthened oversight and a more robust debt management approach for SOEs, as well as the continuation of pension reform, would limit the risks of contingent liabilities.

Overall Assessment of Macroeconomic Policy Stance

34. **Overall, the country's macroeconomic policy framework is adequate for the proposed operation.** The macroeconomic fundamentals are sound. The authorities have made significant progress over the past few years to reduce fiscal and external imbalances and vulnerabilities. They have taken a big step forward in enhancing the economy's ability to absorb shocks and maintain competitiveness by increasing exchange rate flexibility; they are also committed to further exchange rate liberalization. Institutional frameworks have advanced as well, particularly with the implementation of the Organic



Budget Law and the ongoing efforts to strengthen debt management of SOEs, oversight of the financial sector, and independence of BAM, as well as recent efforts to consider further energy subsidy (butane) reform and to pursue a comprehensive tax policy reform. With further business environment reforms and sectoral reforms (education, labor, governance), economic growth is expected to steadily accelerate—despite annual volatility—and inflation will remain under 2 percent. These reforms would increase the contribution of productivity growth to economic growth, which is necessary to ensure the sustainability of Morocco's development path and to support greater inclusion. This will be imperative to address the population's desires for improved job creation, economic inclusion, and enhanced standards of living, and thereby to strengthen social cohesion. Government plans for fiscal consolidation will result in shrinking fiscal deficits over the medium term and will support continued sustainability of public debt.

2.3. IMF RELATIONS

35. **On June 12, 2019, the IMF's Executive Board completed the first review of the new two-year Precautionary and Liquidity Line (PLL) arrangement which was approved in December 2018.** The new PLL, the fourth successive one since 2012, amounted to US\$2.97 billion at the time of approval (compared to US\$6.2 billion (2012), US\$5 billion (2014), and US\$3.5 billion (2016) for the previous three PLL arrangements). These PLL arrangements provided insurance against external shocks as the authorities pursued their reform agenda aimed at further strengthening the economy's resilience and fostering higher and more inclusive economic growth. The authorities did not draw on any of the PLL arrangements and continue to treat them as precautionary. This new fourth arrangement aims to enhance macroeconomic resilience in an adverse international environment and to help Morocco develop a new growth model that is more private-sector-led, broad-based and inclusive, including through strengthened public governance and reduced corruption and inequalities. The June review of the arrangement found that growth is expected to accelerate gradually over the medium term, subject to improved external conditions and continued reform implementation, while continued fiscal consolidation will help lower the public debt-to-GDP ratio while securing priority investment and social spending in the medium term.

3. PROGRAMME GOUVERNEMENTAL

36. **La gestion des risques liés aux catastrophes et au climat est une priorité essentielle pour le GM.** Le GM dispose d'un cadre juridique et institutionnel global de gestion des catastrophes et des risques liés au climat. L'intervention et la préparation aux situations d'urgence s'appuient sur un dispositif institutionnel bien établi sous l'autorité du MI sur la base du Dahir du 30 avril 1955 relatif à la PC, ainsi que du décret n°2-97-176 du 15 décembre 1997 qui confie à la Direction Générale de la Protection Civile (DGCP) l'organisation des services de secours lors des catastrophes.⁹ Au niveau national, l'intervention d'urgence est gérée par le CVC ; au niveau régional, elle est gérée par les walis et les gouverneurs des préfectures et des provinces en vertu de la Loi n°1-75-168 du 15 février 1977. La prévention et la réduction des risques sont couvertes par les lois et règlements sectoriels, notamment les lois n°10-95 et n°36-15 qui

⁹ La DGCP est la première unité de PC en Afrique, à avoir été certifiée par le Groupe consultatif international de recherche et de sauvetage en 2014.



couvrent la prévention des risques d'inondation, ainsi que le décret n°2-12-682 du 23 mai 2013 qui actualise le règlement de construction parasismique.¹⁰

37. Le GM a réalisé des progrès significatifs en matière de réduction des risques de catastrophe et travaille activement à l'adoption d'une approche plus intégrée de gouvernance de la GRC. Le GM, à travers (i) des programmes d'investissement sectoriels, tels que le Plan Maroc Vert¹¹ et le Programme National de Protection contre les Inondations ;¹² et (ii) la restructuration du FLCN, passe d'une approche de financement d'urgence post-catastrophe à des programmes d'investissement structurels et non structurels de réduction des risques. À l'avenir, le GM s'est engagé à accroître ses investissements dans la réduction des risques en élargissant le rôle du FLCN en tant que mécanisme clé de cofinancement des efforts de réduction des risques. Reconnaisant la nature transversale des défis que posent les catastrophes naturelles et les risques liés au climat, le GM s'efforce de renforcer la coordination interministérielle et la prise de décision pour renforcer la GRC. Afin d'assurer une plus grande homogénéité et d'éviter la fragmentation institutionnelle, le GM élabore actuellement une Stratégie Nationale intégrée de GRC avec l'appui technique de la BM dans le cadre du PPR IDRM en cours de supervision (voir Encadré 1 ci-dessous). Cette stratégie vise à renforcer la protection de la population et de l'économie contre les catastrophes naturelles et les risques liés au climat d'ici 2025. Un comité directeur interministériel a été créé sous la direction du MI pour examiner et orienter le processus d'élaboration de la stratégie. La stratégie s'articule autour de cinq axes prioritaires : (i) le renforcement de la gouvernance de gestion des risques naturels, (ii) l'amélioration de la connaissance et de l'évaluation des risques naturels, (iii) la prévention des risques naturels et le renforcement de la résilience, (iv) la préparation à un relèvement rapide et à une reconstruction efficace, (v) la promotion de la recherche scientifique, de la coopération internationale et le renforcement des capacités. La Stratégie, qui contient des contributions de divers ministères compétents, devrait être finalisée et adoptée d'ici fin 2019. En outre, le GM s'emploie actuellement à mettre en place au sein du MI une structure de gouvernance solide pour améliorer une approche globale de la gestion des catastrophes et des risques liés au climat. Cette structure de gouvernance assurera la coordination interministérielle des politiques et des programmes de GRC et la coordination des interventions de réduction des risques.

38. Le GM a développé un solide programme de financement et d'assurance des risques de catastrophe. Depuis 2008, le GM travaille avec la BM sur la couverture des risques liés aux catastrophes naturelles et au climat, notamment à travers des solutions fondées sur le marché. Alors que les mécanismes de financement de la reprise après sinistre au Maroc ont longtemps été fondés sur une base ad hoc et ex-post, le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (MEFRA) a élaboré récemment un ambitieux programme de financement des risques de catastrophe, qui a abouti à l'élaboration d'un programme national d'assurance contre les risques de catastrophes et à l'adoption en 2016 de la Loi n°110-14. Cette loi met en place un double mécanisme avec (i) un régime d'assurance privé pour les assurés et (ii) un système d'indemnisation de base pour les personnes non assurées, par le biais

¹⁰ Le décret n°2-12-682 du 23 mai 2013 modifie le décret n°2-02-177 du 22 février 2002 et introduit le Code marocain du bâtiment RPS 2011.

¹¹ Le Plan Maroc Vert a été élaboré par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et comprend des mesures importantes pour réduire la vulnérabilité du secteur agricole à la sécheresse.

¹² Le Programme national de protection contre les inondations est dirigé par le ministère de l'Eau et comprend d'importants investissements dans les infrastructures et des programmes de grands barrages.



du FSEC. Le GM est actuellement en cours de mise en œuvre d'une combinaison de mécanismes de financement ex ante rentables avant l'entrée en vigueur de la Loi 110-14 (Figure 4).

4. L'OPERATION PROPOSEE

4.1. LIEN AVEC LE PROGRAMME GOUVERNEMENTAL ET DESCRIPTION DE L'OPERATION

39. **L'objectif de développement proposé pour cette opération est d'appuyer le GM dans (a) le renforcement de la capacité institutionnelle du pays faire face aux impacts financiers négatifs des catastrophes et des chocs liés au climat, et (b) le renforcement du cadre institutionnel du Maroc pour la gestion des catastrophes et des risques liés au climat.** L'opération proposée s'appuie sur un engagement de long terme entre le GM et la BM, initié en 2005 à travers des AT pour l'évaluation des aléas et des risques, l'appui aux institutions de la GRC, la modélisation et l'analyse des risques dans le cadre du financement des risques de catastrophe, et qui a donné lieu en 2016 au PPR IDRM de 200 millions d'USD. Le PPR IDRM vise à appuyer un processus continu de réformes institutionnelles et de renforcements des capacités, à intensifier les activités de réduction des risques de catastrophe et à améliorer le financement et l'assurance des risques de catastrophe à moyen terme (voir Encadré 1 ci-dessous). Plus précisément, les actions préalables du Pilier A du Cat DDO contribuent à renforcer les résultats des résultats initiés au titre du Sous-Programme 3 du PPR IDRM sur le financement et l'assurance des risques de catastrophe. Alors que le PPR appuie le développement et l'adoption du cadre juridique et réglementaire général du nouveau régime d'assurance contre les risques de catastrophe introduit par la Loi n° 110-14, les actions préalables au titre du pilier A de l'opération proposée renforceront encore ce cadre en définissant les aspects clés de la gouvernance, de la stratégie de financement et du fonctionnement de la FSEC, et l'établissement de contraintes prudentielles pour les marchés privés de l'assurance.

Encadré 1 : La complémentarité des programmes Cat DDO et PPR IDRM :

Le Cat DDO complète et renforce les principales activités appuyées par le PPR IDRM, en place depuis Avril 2016. LE PPR IDRM est composé de trois Sous-Programmes : (i) Sous-Programme 1- Promouvoir la réforme institutionnelle et le renforcement des capacités ; (ii) Sous-Programme 2- Développer les activités de réduction des risques de catastrophe ; et (iii) Sous-Programme 3- Améliorer le financement et l'assurance des risques de catastrophe.

Le Pilier A du Cat DDO complète les activités appuyées par le Sous-Programme 3 du PPR en matière d'implémentation du programme national d'assurance contre les événements catastrophiques et de la mise en place du FSEC.

Le Pilier B du Cat DDO renforce les résultats du Sous-Programme 1 du PPR, en appuyant les actions prioritaires identifiées dans le cadre de la préparation de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques.

Complémentarité entre le Pilier A du Cat DDO et le Sous-Programme 3 du PPR



Le Sous-Programme 3 du PPR IDRM appuie l'implémentation de la Loi 110-14 à travers deux Indicateurs Liés au Décaissement (ILD) :

- L'ILD 7 appuie l'adoption du cadre législatif et normatif de l'assurance contre les risques de catastrophes, dont la Loi 110-14 et l'implémentation des documents légaux concernant le dispositif d'assurance privée instauré par cette loi.
- L'ILD 8 appuie la mise en place et l'opérationnalisation du FSEC, à travers la préparation et l'adoption de documents légaux relatifs à la mise en place du FSEC.

Les Actions Préalables appuyées par le Pilier A de ce Cat DDO, bâties sur les leçons tirées et les AT fournies lors de la mise en place du PPR IDRM, complètent les activités appuyées par le Sous-Programme 3.

- L'Action Préalable 1 se réfère à la loi 17-18 qui inscrit le FSEC comme un établissement public prévoyant la nomination de son directeur par le conseil des Ministres. Cela vient compléter les dispositions du décret no 2.18.785 d'implémentation de la loi 110-14 adopté le 21 Mars 2019 et appuyé par l'ILD 8 du PPR IDRM. Le décret d'implémentation définit la composition du conseil d'administration du FSEC et complète la définition de la structure de gouvernance du FSEC.
- L'Action Préalable 2 établit un mécanisme de financement récurrent pour le FSEC au moyen de l'instauration d'une taxe parafiscale sur les polices d'assurances non-vie au bénéfice du FSEC.
- L'Action Préalable 3 définit un élément opérationnel critique du FSEC avec le modèle de registre et les modalités d'inscription pour le recensement des victimes d'événements catastrophiques et prévoit des mécanismes de coordination claire entre le FSEC et le MI pour implémenter ce registre.
- L'Action Préalable 4 appui des dispositions essentielles pour introduire des règles prudentielles pour les sociétés d'assurances dans le but de renforcer leur capacité financière à faire face aux événements catastrophiques- créés sur les résultats prévus par l'ILD 7 du PPR IDRM

Complémentarité entre le Pilier B du Cat DDO et le Sous-Programme 1 du PPR

Le Sous-Programme 1 du PPR IDRM appuie le développement d'une stratégie nationale de gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles. L'ILD 1 du PPR appuie la préparation de la stratégie dans le courant de l'année calendaire 2019 et son adoption dans l'année calendaire 2020.

Les actions préalables du Pilier B de ce Cat DDO sont issues des consultations interministérielles qui ont été organisées par le MI, dans le cadre de la préparation de la stratégie. Elles sont des actions prioritaires clés à travers lesquelles le Cat DDO fournit un support ciblé a :

- Le développement d'un système d'information intégré sur la gestion des risques de catastrophe grâce à l'adoption d'un cadre de coopération pour renforcer la gestion des inondations et les systèmes d'alerte précoce dans le pays (Action Préalable 5).
- L'amélioration de la capacité de réponse du pays en renforçant le système de gestion des ressources humaines de la PC (Action Préalable 6).



40. L'opération proposée fournit une ligne de crédit contingent et appuiera les efforts continus du GM pour accroître sa capacité d'absorber les impacts fiscaux potentiels d'une catastrophe naturelle.

Compte tenu de l'ampleur des risques auxquels le Maroc est confronté, le GM s'est engagé dans une approche de gestion intégrée des risques à long terme afin d'améliorer la résilience de la population et des acteurs économiques du pays en transférant une partie des risques aux marchés d'assurance et de réassurance par le biais de mécanismes, de transferts des risques financiers, et en renforçant la GRC et la coordination des mesures d'adaptation au changement climatique dans l'ensemble des agences gouvernementales et des départements ministériels.

41. La conception de cette opération tient compte des enseignements tirés de projets similaires financés par la BM dans le cadre des programmes de GRC et de Cat DDO. L'opération proposée intègre les principaux enseignements tirés des options de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes (Cat DDO) en Roumanie en 2018, en République dominicaine en 2017, au Pérou en 2015 et au Sri Lanka en 2014. Les principales leçons tirées sont les suivantes : (a) une opération de Cat DDO réussie doit aligner les actions et les activités sur les priorités gouvernementales ; (b) une politique de GRC est plus efficace lorsqu'elle est intégrée à la planification sectorielle et au développement du pays ; et (c) l'usage financier d'un Cat DDO doit s'inscrire dans une stratégie exhaustive de protection financière contre les catastrophes naturelles et risques liés au climat.

42. Le Cat DDO permet aux pays d'assurer un accès rapide au financement en cas de catastrophe naturelle. Il peut servir de financement provisoire pendant que des fonds provenant d'autres sources (par exemple, financement concessionnel, aide bilatérale, instruments de transfert des risques ou prêts de reconstruction) sont mobilisés. Le Cat DDO a un déclencheur « souple », par opposition à un déclencheur « paramétrique », ce qui signifie que les fonds deviennent disponibles pour déboursement après la déclaration d'un événement catastrophique en raison d'une catastrophe naturelle telle que définie dans le paragraphe suivant. Les conditions permettant un prélèvement, les caractéristiques financières et les renouvellements sont les suivants :

- **Déclencheurs du tirage.** Les fonds du prêt peuvent être retirés sur Déclaration de Survenance d'un Événement Catastrophique au moyen d'un acte administratif conformément à l'article 6 de la Loi 110-14, selon les termes et conditions prévus à l'Accord de Prêt.
- **Caractéristiques financières.** Les caractéristiques financières du Cat DDO sont similaires à celles disponibles pour les opérations à l'appui des politiques de développement pour les PPD, à une exception près : le Cat DDO serait assorti d'une option de renouvellement selon laquelle les montants remboursés avant la date de clôture pourraient être disponibles pour retrait conformément aux termes de l'Accord de prêt.
- **Période de tirage et renouvellements.** L'opération proposée prévoit une période de report pouvant aller jusqu'à trois ans. Pendant cette période, la BM assurera la supervision de la mise en œuvre du programme par le gouvernement, conformément à sa lettre de politique de développement (LDP). Le Cat DDO peut être renouvelé si la mise en œuvre du programme demeure satisfaisante et si les politiques macroéconomiques sont adéquates. Le Cat DDO peut être renouvelé quatre fois pour un maximum de trois ans à chaque fois, pour un report total de 15 ans.

4.2. ACTIONS PREALABLES, RESULTATS ET FONDEMENTS ANALYTIQUES



43. **L'opération proposée aidera le GM à mettre en œuvre des réformes politiques essentielles pour faciliter le renforcement des systèmes de GRC et d'adaptation au changement climatique afin d'accroître la capacité de gestion des catastrophes et des risques liés au climat.** Cet ensemble de réformes opportunes s'articule autour de deux piliers :

- Le pilier A vise à renforcer la capacité institutionnelle du pays à faire face aux impacts financiers négatifs des catastrophes et des chocs liés au climat grâce à une série de réformes visant à assurer la viabilité financière, la gouvernance et la viabilité opérationnelle du FSEC, ainsi que la capacité accrue du marché privé de l'assurance à absorber ces chocs. L'adoption de la Loi 110-14 en 2016 a lancé un programme de réformes complexes avec d'importantes implications institutionnelles et réglementaires. Depuis l'adoption de la loi, le GM a travaillé à l'élaboration d'un grand nombre de textes d'application, qui en sont maintenant au stade final. La loi 110-14 devant entrer en vigueur début 2020, il est essentiel de doter le FSEC d'outils, de procédures et de mécanismes de liquidité lui permettant de remplir ses obligations légales et de couvrir la responsabilité éventuelle du GM en cas d'évènement catastrophique.
- Le Pilier B promeut le renforcement global du cadre institutionnel du Maroc pour la gestion des catastrophes et des risques liés au climat, en soutenant les premières étapes vers la création d'un Système national d'information sur la gestion des risques d'inondation et la réforme du système de gestion des ressources humaines de la PC nationale afin d'accroître la capacité de gestion des urgences et des catastrophes dans le pays. Plus précisément, ce pilier représente les efforts déployés par le GM en vue de capitaliser les efforts à long terme déployés par le Maroc pour articuler une stratégie nationale de GRC et s'engager dans la planification à court et à long terme de la GRC.

Pilier A : Renforcer la capacité institutionnelle du Maroc à faire face aux impacts financiers négatifs des catastrophes et des chocs liés au climat

44. **Le GM prend d'importantes mesures en vue de la mise en place d'un mécanisme de financement robuste pour indemniser les victimes de catastrophes naturelles.** Pour que cet effort puisse aller de l'avant, il est nécessaire d'accroître la capacité financière du GM pour atteindre les objectifs du FSEC introduit par la Loi 110-14. Ceci permettra au GM d'assurer une protection financière fiable et à grande échelle pour les personnes non assurées et de soutenir la solvabilité des compagnies d'assurance et de réassurance nationales. Le GM a pris d'importantes mesures pour améliorer la gestion des imprévus éventuels associés aux catastrophes et aux chocs liés au climat, grâce à une approche combinant des réserves, une ligne de crédit contingente et potentiellement un mécanisme de transfert du risque. Le Cat DDO est en lui-même une composante importante de cette stratégie de protection financière, car il permettra d'accroître la disponibilité de liquidités immédiates en cas de catastrophe naturelle. Il complétera également les réserves et éventuellement les produits de transfert des risques en offrant un déclencheur « souple » qui pourrait couvrir le risque de base d'éventuels instruments financiers paramétriques.¹³ Cette souplesse d'utilisation du Cat DDO contribuera à garantir une réponse financière lorsque d'autres instruments ne peuvent pas être utilisés ou déclenchés. Le Cat DDO représente donc une

¹³ Le risque de base correspond au risque associé à un évènement catastrophique hors des paramètres définis dans la politique. En effet, le transfert de risque ne se déclenche que si les paramètres spécifiques définis dans la politique sont atteints (eg. Epicentre du séisme dans une certaine région, magnitude au-dessus d'un certain seuil, etc.).



composante d'un ensemble global de mécanismes complémentaires de financement des risques. Les réformes appuyées par le Pilier A de cette opération complètent et renforcent les résultats des actions appuyées par le Sous-Programme 3 du PPR IDRM (Voir encadré 1 dans la section précédente pour plus de détails sur la complémentarité entre le Pilier A du Cat DDO et le Sous-programme 3 du PPR IDRM).

45. **Les Actions Préalables 1,2 et 3 sont axées sur le renforcement du cadre financier, opérationnel et de gouvernance du FSEC.** LE FSEC vise à indemniser les foyers non-assurés contre les pertes de propriétés (perte de la résidence principale ou perte de l'usage de la résidence principale) et les préjudices corporels (invalidité permanente ou décès) dans le cas d'une catastrophe naturelle. Il aura une portée universelle et est escompté à toucher 95 pourcents de la population marocaine ne disposant pas d'un contrat d'assurance, dont près de 6 millions de personnes vivant dans la pauvreté ou en situation de vulnérabilité à la pauvreté. Il est conçu pour fournir des compensations financières en temps utile, potentiellement à un très grand nombre de bénéficiaires en cas de catastrophe naturelle. Dans ce contexte, l'Action Préalable 1 complète la définition de la structure de gouvernance du FSEC, l'Action Préalable 2 met en place un mécanisme de financement récurrent pour le fonds, l'Action Préalable 3 opérationnalise le registre des victimes de catastrophe naturelle qui constitue un outil opérationnel critique du FSEC.

46. **A travers l'Action Préalable 4, le GM va assurer la soutenabilité du marché d'assurance privée en cas de catastrophe naturelle.** Additionnellement à la mise en place du FSEC, la loi 110-14 prévoit la création d'un marché d'assurance privée contre les catastrophes naturelles en établissant une extension de garantie multirisque obligatoire en cas de catastrophes naturelles dans les polices d'assurance notamment la responsabilité civile, l'automobile et l'habitation, et ce à tarifs fixes. L'Action Préalable 4 comprend les dispositions principales pour renforcer les marchés d'assurance privée avec l'introduction d'exigences prudentielles s'appliquant aux nouvelles polices d'assurances couvrant les catastrophes naturelles. Ceci va minimiser le risque d'insolvabilité et assurer que les compagnies d'assurance sont suffisamment capitalisées pour couvrir et indemniser les potentielles victimes de catastrophes naturelles.

Action préalable 1 : L'Emprunteur a inscrit le FSEC en tant qu'établissement public et a nommé son directeur.

Preuve juridique : (i) Loi Organique No. 17.18 amendant la Loi Organique No. 02.12 sur la nomination aux fonctions supérieures publiée au Bulletin Officiel No. 6744 du 17 janvier 2019 et (ii) le Dahir No. 1-19-80 du 21 juin 2019 portant nomination du directeur du FSEC publié au Bulletin Officiel No. 6792 le 4 juillet 2019.

47. **Cette réforme complète la définition de la structure de gouvernance du FSEC en prévoyant la nomination de son directeur par le Conseil des Ministres.** En mettant en place le mécanisme de nomination du directeur du FSEC, la Loi n° 17-18 a permis de compléter la définition des éléments critiques de la structure de gouvernance du FSEC. Cela s'ajoute à la définition du Conseil d'administration introduit par le décret No. 2.18.785, qui constitue la principale mise en œuvre légale de la Loi 110-14 relative au FSEC. La nomination du directeur du FSEC par le conseil des ministres est une confirmation de la grande priorité qu'accorde le GM à la mise en place du FSEC et permet d'assurer que le directeur du FSEC a l'autorité requise pour prendre les décisions stratégiques nécessaires à la gestion du Fonds.



48. **Le FSEC est doté d'un cadre de gouvernance approprié et est fonctionnel.** La structure de gouvernance du FSEC porte sur les éléments de propriété et de risque, en identifiant et en coordonnant les actions des différentes entités gouvernementales impliquées dans les opérations et la gouvernance du fonds. A travers la nomination du directeur et arrêtant la composition de son conseil d'administration, le GM a fourni au FSEC la gestion, l'expertise et l'autorité décisionnelle nécessaires pour prendre des décisions opérationnelles clés liées à sa structure administrative, financière et technique, ainsi qu'à son mode de fonctionnement en cas de crise. Ces aspects de gouvernance, de communication et de fonctionnement sont considérés comme essentiels au succès du FSEC en tant que fonds de solidarité rentable, robuste et fiable, renforçant la capacité du GM à répondre aux catastrophes naturelles et à venir en aide aux populations les plus vulnérables, notamment les femmes, les personnes âgées et les populations vivant dans des zones reculées. La première réunion du conseil d'administration du FSEC s'est tenue le 16 septembre 2019

49. **Résultats attendus.** L'Action Préalable n°1 contribuera à renforcer la capacité du FSEC à fonctionner selon une structure de gouvernance solide et des principes opérationnels solides pour s'acquitter de ses obligations juridiques en matière de réponse aux catastrophes et aux chocs liés au climat. Le résultat attendu est la réalisation d'un audit des systèmes de contrôle interne du FSEC, confirmant que ces systèmes et ces procédures permettent une utilisation appropriée des fonds, avec un démarrage prévu en 2020.

Action préalable 2 : L'Emprunteur a mis en place un mécanisme de financement récurrent pour le FSEC.

Preuve juridique : Décret No. 2-19-244 concernant la création d'une taxe parafiscale au profit du FSEC, adopté par le Conseil du Gouvernement le 12 septembre 2019 et publié au Bulletin Officiel No. 6822 le 17 octobre 2019.

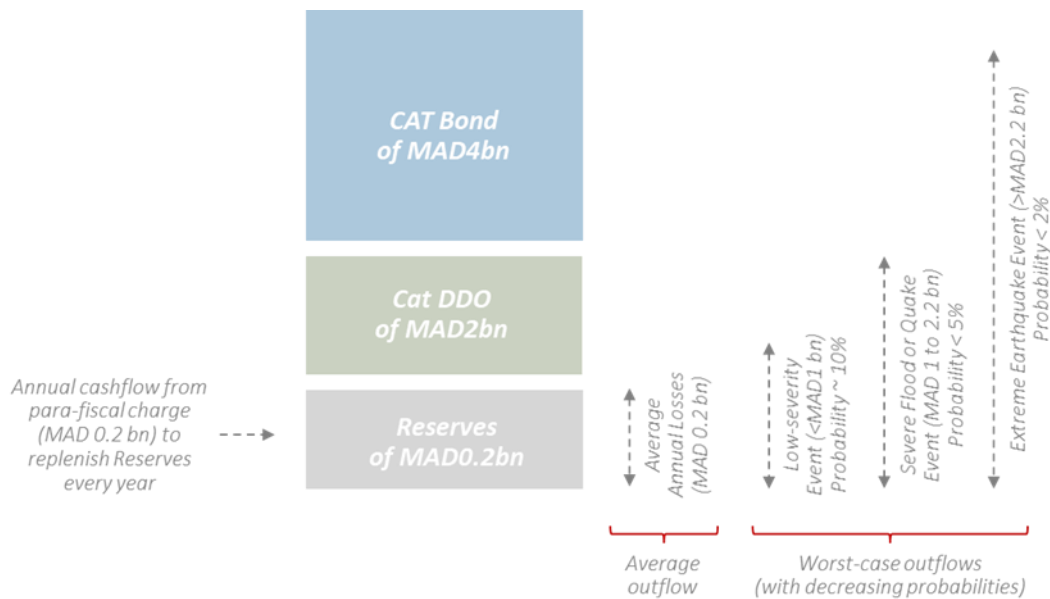
50. **Le GM a élaboré un mécanisme robuste de financement des risques de catastrophe pour le FSEC.** A partir d'un modèle et des outils avancés d'évaluation des risques de catastrophe, le GM a développé une stratégie rentable de financement des risques pour le FSEC qui détermine les ressources nécessaires en cas de catastrophe naturelle. La survenance d'un séisme sur une échelle de 100 ans au Maroc, exposerait le FSEC à des pertes financières de l'ordre de 600 millions d'USD. Les travaux d'analyse entrepris en parallèle de l'implémentation du Sous-Programme 3 du PPR IDRM et des Assistances Techniques (AT) fournies par le GBM a permis au GM de mieux apprécier la probabilité de divers types de catastrophes et à prévoir la responsabilité éventuelle du Fonds en cas de catastrophe grave afin de s'acquitter pleinement de ses obligations juridiques. Le mécanisme de financement proposé, qui vise à faire face à 99 pourcents des scénarios de pertes en cas de catastrophe démontre l'engagement et la vision du GM pour assurer la durabilité et l'efficacité du FSEC. Etant donné le risque d'insolvabilité auquel le FSEC est confronté et les attentes en termes de responsabilité pesant sur le GM en cas de catastrophe grave, il est essentiel que le fonds soit financé par un mécanisme de financement fiable, qui implique à la fois des flux de trésorerie durables alimentant un montant adéquat de réserves et d'instruments à capacité accrue pour les événements les plus graves.

51. **Le mécanisme de financement récurrent constitue un niveau critique dans le cadre de la stratégie de financement du FSEC.** La stratégie globale de financement des risques de catastrophe du



FSEC (mentionnée dans la Lettre de Politique de Développement), conçue par la Direction du Trésor et des Finances Extérieures (DTFE) avec l'appui de la BM, combine des mécanismes de financement publics et privés et tire parti des capacités des marchés nationaux et internationaux pour créer un cadre solide et rentable d'intervention financière à plusieurs niveaux, qui traite une grande variété de catastrophes naturelles et de pertes. La structure multi échelle d'assurance décrite en Figure 4 comprend une première tranche de 200 millions de MAD de réserves pour les scénarios de faible gravité (65 pourcents des événements) qui correspond aux pertes annuelles du FSEC et ainsi, qui devrait nécessiter un flux de recettes de 200 Millions de MAD par ans pour être durable. Ce niveau de réserves sera complété par une ligne de crédit contingente pour les événements de gravité moyenne (30 pourcents des événements). En outre, le GM examine l'opportunité d'un produit de transfert de risque paramétrique pour les tremblements de terre allant jusqu'à 1 sur 100. Ce mécanisme de financement est essentiel pour assurer la viabilité du fonds dans divers scénarios et tirer parti de la solidité de chaque instrument là où il est le plus rentable.

Figure 4. Schéma indicatif des instruments de financement des risques de catastrophe et flux de trésorerie du FSEC



52. Cette réforme institutionnelle appui la mise en place de recettes annuelles au bénéfice du FSEC, à travers la création d'une taxe parafiscale sur les polices d'assurance. Cette mesure complète la contribution initiale du GM prévue par la Loi de Finance de l'année budgétaire 2019, qui permettrait de couvrir les besoins de financement annuels du FSEC pour remplir ses engagements. Pour assurer un flux de trésorerie annuel adéquat, cette réforme introduit une taxe parafiscale de 1 pourcent applicable aux polices d'assurance non-vie. Le cash-flow annuel attendu est d'environ 200 millions de MAD pour le FSEC et devrait couvrir les pertes annuelles moyennes.

53. Résultats attendus. L'Action Préalable contribuera à améliorer la viabilité du FSEC grâce aux effets combinés de réserves primaires importantes (400 millions de MAD) et de recettes annuelles provenant de la taxe parafiscale (200 millions de dirhams). L'indicateur de résultats de cette action préalable est le



montant annuel de la taxe parafiscale, qui devrait couvrir les pertes moyennes annuelles (200 millions MAD par an) en 2023.

Action préalable 3 : L'Emprunteur a défini le modèle de registre et les modalités d'inscription pour le recensement des victimes d'événements catastrophiques.

Preuve juridique : Arrêté du Ministre de l'Intérieur No. 900.19, daté du 30 avril 2019 et publié au Bulletin Officiel No. 6778 du 16 mai 2019.

54. **La Loi n°110-14 exige que les personnes touchées par une catastrophe soient inscrites dans un registre des personnes touchées par un événement catastrophique¹⁴.** Pour avoir droit à une indemnisation de la part du FSEC, les personnes touchées par un événement catastrophique devront s'inscrire (ou se faire inscrire par un tiers) au Registre au plus tard 90 jours après la déclaration d'une situation d'urgence. Cela permettra à ces personnes d'être considérées comme bénéficiaires du programme d'indemnisation. La définition d'un format solide et simplifié pour ce Registre et la formation des autorités locales relevant du MI pour enregistrer les personnes touchées par une catastrophe en temps opportun et de manière organisée seront essentielles pour garantir que tous les bénéficiaires potentiels du FSEC sont effectivement couverts. La Loi tient également compte de la répartition urbaine-rurale de la population et des vulnérabilités des femmes et des personnes âgées, en déconcentrant le service de l'enregistrement au niveau communal. Cela permettra aux personnes vulnérables, en particulier les femmes et les personnes âgées chefs de famille, de commencer les premières étapes de leur rétablissement après une catastrophe naturelle.

55. **Cette action préalable établit les outils et procédures nécessaires pour s'assurer que toutes les personnes touchées par des catastrophes naturelles sont officiellement enregistrées et inscrites.** La collecte robuste et simplifiée des données sur les impacts des catastrophes sur la population est importante non seulement pour quantifier les besoins en termes de réponse immédiate, mais aussi pour concevoir des scénarios de rétablissement et pour réfléchir aux impacts à long terme des catastrophes et du changement climatique sur des sous-ensembles de la population. Ce registre est essentiel au fonctionnement du FSEC, car il sert de répertoire de référence pour la vérification des déclarations de sinistres, réduisant ainsi au minimum le risque de fraude. En parallèle du réseau d'agents locaux du MI, une plateforme en ligne sera développée pour maximiser l'accessibilité du registre.

56. **Les modalités de mise en œuvre du registre introduit par le biais de cette réforme amélioreront son accessibilité, notamment en supprimant les obstacles pour les femmes, et augmenteront ainsi leur capacité à revendiquer leurs droits à indemnisation.** Les données internationales montrent que les catastrophes naturelles affectent les femmes de manière disproportionnée¹⁵. Par exemple, les femmes ont tendance à avoir un accès plus restreint aux informations sur les risques, aux instruments financiers (par exemple, crédit / épargne, protection sociale) et à un revenu stable, ce qui affecte leur capacité à

¹⁴ Registre de recensement des victimes d'événements catastrophiques.

¹⁵ Le taux d'alphabétisation des femmes adultes s'élève à 68 pourcents (données de l'ONDH 2015), les femmes vivant dans les zones rurales étant en retard.



faire face à de tels événements en comparaison aux hommes¹⁶. Au Maroc, des difficultés telles que la mobilité restreinte et le taux élevé d'analphabétisme¹⁷ (et en conséquence, de l'accès à l'information), limitent actuellement l'accès des femmes aux services administratifs ou municipaux. Compte tenu de ces lacunes et en tenant compte de l'augmentation du nombre de ménages dont le chef de famille est une femme dans les zones rurales et urbaines¹⁸ et de leurs besoins et contraintes spécifiques, le registre introduit par le biais de cette action préalable est conçu pour maximiser son accessibilité aux femmes (en tant que chefs de ménage et membres du ménage) à travers : (i) l'appui sur un réseau de bureaux administratifs physiques géré par le MI, doté d'une couverture géographique étendue et est identifiée par la population locale comme étant la fenêtre privilégiée pour toutes les procédures administratives, et (ii) la possibilité de procéder à l'enregistrement via un tiers ou une personne à charge, afin de garantir que les personnes ne pouvant s'inscrire en personne ne soient pas exclu du processus d'inscription ; (iii) l'accès à divers canaux d'enregistrement (via la plate-forme en ligne ou dans les bureaux désignés par le MI), garantissant aux femmes (en tant que chefs de ménage et membres du ménage) un accès à l'inscription quelque soient les disparités éducatives, régionales ou socio-économiques ; et (iv) le développement d'un mécanisme de sensibilisation et de communication approprié pour informer la population sur les modalités et procédures d'enregistrement¹⁹, en mettant l'accent sur les moyens de communication qui répondent aux besoins spécifiques des femmes en matière d'information et leur permettent de mieux faire connaître les procédures d'enregistrement et leur capacité à revendiquer leurs droits à indemnisation.

57. Les résultats attendus. Cette Action Péalable contribuera à améliorer la capacité et la préparation du MI dans le cadre de l'enregistrement des victimes en cas de catastrophe naturelle, à travers son réseau d'agents locaux. Elle contribuera également à améliorer l'accès des femmes aux informations sur les procédures d'enregistrement et à renforcer leur capacité à revendiquer leurs droits à indemnisation. Les indicateurs de résultats de cette Action Péalable sont les suivants : (i) 90 pourcent des agents locaux du MI responsables de la gestion du registre ont été formés aux procédures d'enregistrement, en 2023 ; (ii) une plate-forme en ligne pour l'enregistrement des personnes touchées par un événement catastrophique a été déployé, en 2020 et (iii) des mécanismes d'information de la population sur les procédures d'enregistrement ont été développés, avec un accent particulier sur les femmes, en 2023.²⁰

¹⁶ Programme des Nations unies pour le Développement, 2013. Genre et réduction des risques de catastrophe.

¹⁷ Le taux d'alphabetisation des femmes adultes au Maroc s'élève à 68% (données ONDH 2015), les femmes accusant un retard supplémentaire dans les zones rurales.

¹⁸ Selon les données de 2017 de l'Observatoire national du développement humain, un ménage sur cinq est dirigé par une femme, et ce nombre a légèrement augmenté depuis 2014.

¹⁹ Cela inclut des explications sur les procédures d'enregistrement des réclamations d'assurance en cas de catastrophe naturelle, ainsi que les détails de la couverture.

²⁰ Comme l'activation du registre est contingente à la survenance d'une catastrophe naturelle, la mise en place d'une stratégie de sensibilisation et de communication avec un accent spécifique sur les femmes (en tant que chefs de ménage et membres du ménage) a été identifié comme une action prioritaire permettant d'améliorer l'accès des femmes au registre dans ce contexte.



Action préalable 4 : L'ACAPS a adopté la circulaire No. AS/03/19 modifiant la circulaire No. 01/AS/19 concernant l'établissement des règles prudentielles pour les sociétés d'assurances visant à renforcer leur capacité financière à faire face aux événements catastrophiques.

Preuve juridique : Circulaire ACAPS No. AS/03/19, datée du 30 octobre 2019, modifiant la No. 01/AS/19 par l'article 64-1 de la Loi No. 17-99.

58. **Parallèlement au FSEC, la Loi n°110-14, a mis en place un programme d'assurance contre les catastrophes** au profit des personnes titulaires d'un contrat d'assurance. Les assureurs nationaux seront donc confrontés à un nouveau secteur d'activité (les risques de catastrophe), connu pour être très volatil et qui expose les marchés à un risque d'insolvabilité en cas d'évènement d'une catastrophe majeure.

59. **Cette réforme politique vise à renforcer la solvabilité des régimes d'assurance privés et du FSEC.** Grâce à la circulaire adoptée par l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), les assureurs nationaux seront tenus de mettre de côté au moins 90 pourcents de leurs résultats nets techniques ou d'exploitation (issus des nouvelles polices d'assurance contre les catastrophes) dans des réserves annuelles qui ne peuvent être retirées qu'en cas d'évènements extrêmes de perte et qui s'accumulent au fil des ans. Il est estimé que les réserves annuelles vont d'abord augmenter de 25 millions de MAD par ans (dans des scénarii émettant l'hypothèse de pertes moyennes). La circulaire donne mandat aux assureurs pour développer progressivement le capital financier nécessaire pour faire face à leur obligation d'indemnisation en cas d'évènement de catastrophe extrêmes, contribuant ainsi à rendre les marchés plus résilients et le régime d'assurance privé dans son ensemble plus viable.

60. **Résultats attendus.** Cette Action Préalable contribuera à renforcer la conformité des polices d'assurance aux exigences prudentielles qui seront établies suite à l'homologation et à la publication de la circulaire adoptée. Cette conformité sera évaluée en 2021 et 2023, sur la base des données des années précédentes fournies annuellement par l'ACAPS.

Pilier B : Renforcer le cadre institutionnel du Maroc pour la gestion des catastrophes et des risques liés au climat

61. **Bien que le GM ait fait des efforts considérables pour renforcer l'architecture de gouvernance de la GRC et progresser vers plus d'intégration et de coordination interministérielle, d'importantes lacunes subsistent.** Selon une étude²¹ récente de l'OCDE, ces lacunes comprennent, entre autres, une stratégie nationale de GRC (actuellement en cours de préparation), une méthodologie pour une approche plus globale de la prévention des risques de catastrophe, une meilleure coordination entre les ministères chargés de la prévention des risques au niveau sectoriel, un centre national de données sur les risques, une coordination renforcée entre les niveaux central et local, une meilleure sensibilisation et culture des risques. La plupart de ces lacunes sont directement liées à l'absence d'une structure globale de coordination de la GRC au sein du GM.

62. **A travers les réformes politiques incluses dans le pilier B, le GM continuera à renforcer le cadre institutionnel global de GRC en améliorant la préparation aux risques d'inondation grâce à l'amélioration des systèmes d'information sur les risques et de l'efficacité de la PC.** Tous ces éléments

²¹ OCDE 2017, Préparer la gouvernance des risques de demain au Maroc, Document de travail.



de programme réduiront considérablement l'impact humain et économique potentiel des catastrophes naturelles. L'opération proposée appuiera la création d'un centre de gestion des risques d'inondation et améliorera les systèmes de gestion des ressources humaines de la PC.

Action préalable 5. L'Emprunteur a adopté un cadre de coopération pour renforcer la gestion des inondations et les systèmes d'alerte précoce dans le pays.

Preuve juridique : Convention en date du 24 juillet 2018 relative à la mise en œuvre du projet pilote pour la mise en place d'un système intégré d'aide à la gestion des risques d'inondation au Maroc.

63. **Les inondations sont un problème récurrent au Maroc.** Entre 2000 et 2013, le Maroc a connu 13 inondations majeures qui ont fait 263 morts et causé plus de 400 millions de dollars de dégâts matériels directs. La plus récente inondation d'envergure qui a frappé Guelmim (2014) a fait à elle seule 47 morts et causé des pertes économiques globales de 600 millions de MAD. Les tremblements de terre coûtent au Maroc en moyenne 90 millions de dollars par an. L'analyse montre également qu'environ 26 pourcents de la superficie totale du Maroc est exposée aux glissements de terrain, qui peuvent être exacerbés par les tremblements de terre et les inondations. Ces événements récents ont fait prendre conscience de l'importance d'une approche intégrée pour anticiper et surveiller les risques d'inondation dans le pays afin d'atténuer l'impact négatif des grands événements hydrométéorologiques en termes de pertes humaines et matérielles.

64. **Le GM a progressivement renforcé ses systèmes d'évaluation des risques, de surveillance des inondations et d'alerte précoce.** Outre le Plan National de Protection contre les Inondations, adopté en 2002, qui identifie les zones spécifiques vulnérables aux inondations et les programmes d'investissement, le Ministère de l'Eau a formulé la Stratégie Nationale de l'Eau en 2009, y compris l'établissement d'un système d'alerte précoce pour les inondations et la cartographie des risques pour la planification urbaine et la gestion des bassins versants. En 2016, la Loi 36-15 sur l'eau a introduit des réformes visant à renforcer le cadre institutionnel et les mécanismes de suivi des risques d'inondation.

65. **Malgré des efforts considérables, le GM a besoin d'outils supplémentaires ainsi que d'un renforcement des capacités institutionnelles pour établir un système robuste de surveillance et d'alerte des inondations.** La couverture du système d'alerte est encore insuffisante, avec seulement 60 pourcents des bassins équipés de systèmes de surveillance appropriés ; de plus, de nombreux investissements identifiés n'ont pas été réalisés et les agences travaillent de manière non coordonnée.

66. **La collaboration des différents départements dans la mise en œuvre du système permettra une communication plus rapide sur la surveillance des inondations et les systèmes d'alerte précoce.** Cette initiative est la première dans le pays et sera appliquée dans un premier temps dans 4 provinces pilotes, avant d'être déployée à l'échelle nationale. Ce système intégré de gestion des risques d'inondation est mis en place dans le cadre d'un partenariat entre les différents acteurs. Les institutions incluses dans le partenariat sont le MI, le MEFRA, la Direction Nationale de la Météorologie, la Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau et les Agences de Bassin Hydraulique couvrant les quatre bassins de Bouregreg-Chaouia, Draa-Oued-noun, Sebou et Tensift. Ce système utilisera les informations recueillies en temps réel par l'intermédiaire de partenaires dans un système basé sur un Système d'Information Géographique (SIG) et sur des modèles hydrologiques et hydrauliques. Ceci permettra d'identifier les



zones à risque d'inondation imminente et d'introduire des plans d'action territoriaux fondés sur des éléments probants pour anticiper et surveiller les crues.

67. **Ces quatre bassins pilotes ont été choisis pour des raisons techniques, institutionnelles et socio-économiques.** D'un point de vue technique, les quatre sites présentent tous une forte sensibilité au risque d'inondation et représentent différents types d'inondations affectant le Maroc. D'un point de vue institutionnel, ils sont situés dans quatre provinces différentes, ce qui permettra d'établir un premier schéma de collaboration inter-régional. D'un point de vue socio-économique, les bassins pilotes représentent une grande variété de problématiques économiques et sociales. Plus spécifiquement, (i) la vallée de l'Ourika est un lieu hautement touristique, situé dans une région montagneuse, sujette aux inondations torrentielles, (ii) Mohammedia est une ville fortement industrialisée, située dans une zone urbaine dense (près de Casablanca), vulnérable aux inondations urbaines et industrielles, (iii) la plaine du Gharb est une zone rurale avec un fort taux de pauvreté, située en plaine, sujette à des inondations de plaine avec des enjeux agricoles et des problématiques de gestion de barrages et (iv) le territoire de Guelmin est situé en milieu désertique, dans une région isolée, avec un futur chantier de construction de barrage.

68. **Cette action préalable appuiera la création d'un Centre National de Gestion des Risques d'Inondation.** Le Système d'Information sur la Gestion des Risques d'Inondation appuiera la mise au point d'outils et de systèmes de surveillance, d'alerte précoce, de communication et de prévention des crises au niveau national, y compris de modèles hydrologiques et hydrauliques. Il serait hébergé par le MI. En tant qu'organe de coordination et d'harmonisation, le Système d'Information sur la Gestion des Risques d'Inondation sera chargé d'évaluer les besoins, d'élaborer des modèles, d'assurer la cohérence et la diffusion des prévisions, ainsi que de piloter, collecter et coordonner les systèmes locaux de surveillance des agences locales de l'eau.

69. **Résultats attendus.** Cette réforme devrait permettre d'améliorer la collecte et l'analyse des informations sur les risques. Le Système d'Information de Gestion des Risques d'Inondation permettra une gestion plus efficace des risques d'inondation, verticalement aux niveaux national et local, ainsi qu'horizontalement, dans tous les secteurs. L'indicateur de résultat de cette Action Préalable sera vérifié si quatre provinces dotées d'un système intégré d'information de gestion des risques d'inondation, en 2023.

Action préalable 6 : L'Emprunteur a renforcé le système de gestion des ressources humaines de la Protection Civile

Preuve juridique : (i) Décret-loi sur la Protection Civile (Dahir No. 1-17-70) ; (ii) les Décrets No. 2-18-71 et No. 2-18-72 (Modalités d'application du Dahir), adoptés et publiés au Bulletin Officiel No. 6694 du 26 juillet 2018.

70. **La PC du Maroc est la première ligne d'intervention du pays en cas d'urgence à la suite d'une catastrophe naturelle.** Ses ressources financières et humaines ont été renforcées au cours des deux dernières décennies. En 2014, le Maroc a été le premier pays africain à disposer de l'une des unités de PC certifiées par le Groupe consultatif international de recherche et de sauvetage (*International Search and Rescue Advisory Group* - INSARAG). Le Maroc a également amélioré la capacité de coordination post-



catastrophe avec la création du CVC en 2008, qui a fourni des mécanismes efficaces pour compléter les capacités de la PC par une prise de décision en temps réel et une structure de coordination solide. Toutefois, la capacité d'intervention actuelle de la PC est limitée par rapport aux besoins. L'effectif actuel de la PC, qui est d'environ 8.000 personnes, est relativement limité, et la réponse aux situations d'urgence de moyenne à grande échelle nécessite souvent la mobilisation des forces armées et autres forces de sécurité.

71. Cette action préalable améliore les processus de gestion des ressources humaines de la PC marocaine, ce qui contribuera à renforcer les capacités du pays en matière d'intervention d'urgence. Le GM a élaboré un programme de réforme pour clarifier l'organisation et les règles de gestion des ressources humaines de la PC et pour renforcer son appareil de formation en élevant le statut de l'École nationale de PC et en lui fournissant des ressources accrues pour former ses officiers. Plus précisément, les réformes introduites par le biais de l'Action Préalable 6 clarifieront les grades de la PC en précisant les devoirs et les responsabilités, les exigences en termes de qualifications et de compétences pour chaque grade et les règles de promotion. Ceci sera mis en œuvre à travers le développement d'un programme de formation complet pour permettre aux candidats à l'avancement d'accéder à la formation requise pour accéder aux grades supérieurs. Les réformes introduites à l'école de la PC doteront l'établissement des capacités supplémentaires requises pour élaborer et mettre en œuvre le nouveau programme de formation.

72. En outre, cette action préalable devrait promouvoir l'emploi des femmes dans la PC. Le Maroc est confronté à un écart important entre les sexes en termes d'emploi, avec un taux d'activité féminin de seulement 23,6 pourcents contre 70,8 pourcents pour les hommes²². Le faible taux d'activité des femmes est attribué à divers facteurs, notamment aux institutions sociales, aux valeurs sociétales, au niveau d'éducation des femmes, à la réglementation du marché du travail et aux préférences des employeurs dans différents secteurs²³. Plus précisément, les biais de genre dans le recrutement, ainsi que le nombre limité de possibilités de formation et de développement professionnel, entravent souvent l'accès des femmes à l'emploi²⁴, et en particulier leur accès à des organisations à prédominance masculine²⁵ telles que la PC marocaine, qui est actuellement composée de seulement 4,4 pourcents de femmes²⁶. L'action préalable 6 devrait permettre de réduire les facteurs limitant les femmes à poursuivre une carrière dans la PC marocaine grâce à la mise en place d'un système d'embauche et de promotion fondé sur le mérite, qui comprendra des processus de recrutement et de promotion normalisés qui peuvent aider à éliminer les biais de genre ou les discriminations potentielles en matière de décision d'embauche et de promotion (par exemple, définition claire des profils d'emploi en fonction des compétences et des qualifications requises, entretiens structurés avec des questions et des critères d'évaluation standardisés, etc.). En outre, un programme de formation, accessible aux femmes et aux hommes, comprendra des modules de sensibilisation aux biais de genre et à la discrimination et offrira des possibilités de mentorat et de développement professionnel aux femmes. En augmentant la participation des femmes à la PC du Maroc,

²² Banque mondiale, 2018 : Le marché du travail au Maroc : défis et opportunités.

²³ Yuko Morikawa, 2015: The Opportunities and Challenges for Female Labor Force Participation in Morocco, Brookings Global Economy & Development Working Paper 86.

²⁴ Marie-Thérèse Chicha, 2013 : Inégalités de genre et pratiques d'entreprise au Maroc. Bureau international du Travail – Genève. Document de travail no. 69.

²⁵ See "PA Secure Handbook on: Gender in Civil Protection" (EUSBSR, 2014).

²⁶ Out of 8270 staff members, 364 are women (data from Morocco's Civil Protection).



les mesures susmentionnées contribueront également à améliorer l'efficacité globale de la PC dans les activités d'intervention d'urgence à la suite de catastrophes naturelles, car une représentation diversifiée des sexes sur le terrain et dans la prise de décisions peut améliorer la polyvalence opérationnelle²⁷.

73. **Résultats attendus :** Le programme de réforme de la PC mis en œuvre par le GM devrait renforcer la capacité de la PC à réagir aux catastrophes majeures et contribuer à l'institutionnalisation de la préparation aux catastrophes au niveau sectoriel. Les indicateurs de résultat seront : (i) le nombre d'unités de recherche et de sauvetage de la PC appliquant des procédures opérationnelles et de recrutement conformes aux normes INSARAG, avec un objectif de 12 unités certifiées - une par région - d'ici 2023, et (ii) une augmentation de 5% du nombre de femmes dans la PC, d'ici 2023.

Tableau 4 : Actions préalables du PPD et fondements analytiques

Actions préalables	Fondements analytiques
<i>Opération Pilier A : Renforcer la capacité institutionnelle du Maroc à faire face aux impacts financiers négatifs des catastrophes et des chocs liés au climat</i>	
Action préalable 1 : L'Emprunteur a inscrit le FSEC en tant qu'établissement public et a nommé son directeur	<i>ASA au titre du Programme du GBM pour le Financement Souverain et l'Assurance des Risques, Phases 1 et 2 (P163780).</i> L'ASA a fourni un travail d'analyse continu et des activités de renforcement des capacités au MEFRA/DTFE et à l'ACAPS (autorité nationale de contrôle des assurances) pour informer sur la mise en œuvre de la Loi n°110-14 (Régime de couverture des conséquences d'événements catastrophiques), appuyé par le PPR de 200 millions d'USD. La préparation de la loi et la rationalisation du fonds ont bénéficié de l'assistance technique du Programme au cours de la Phase 1, y compris l'identification d'une matrice des risques inhérents à l'opérationnalisation du FSEC et des recommandations concernant ses aspects opérationnels (dont le système de gestion des sinistres et les processus d'évaluation des pertes). Deux ateliers ont été organisés (en février et en mai 2018) et un certain nombre de réunions bilatérales ont été organisées afin de sensibiliser à l'utilisation des techniques, outils et capitaux du marché privé pour la conception d'un fonds de solidarité opérationnel.
Action préalable 2 : L'Emprunteur a mis en place un mécanisme de financement récurrent pour le FSEC.	<i>ASA au titre du Programme du GBM pour le Financement Souverain et l'Assurance des Risques, Phases 1 et 2 (P163780).</i> L'ASA a appuyé les travaux d'analyse des risques financiers et des catastrophes, permettant l'analyse préliminaire de diverses stratégies de financement des risques (y compris l'évaluation des coûts d'assurance et la structuration des programmes de réassurance, la gestion des risques, les conseils en stratégie de protection financière, etc.). L'équipe s'est également employée à renforcer son rôle de conseiller technique neutre en aidant le GM à accéder directement aux

²⁷ "PA Secure Handbook on: Gender in Civil Protection" (EUSBSR, 2014).



	<p>connaissances et à l'expertise des marchés privés, y compris les leçons tirées d'expériences impartiales, les techniques de placement sophistiquées et les autres bonnes pratiques internationale de gestion et d'assurance des risques de catastrophe.</p> <p>Partenariat mondial de l'Union européenne sur l'analyse du financement des risques de catastrophe (P157439)</p> <p>Le programme vise à améliorer la compréhension et à accroître la capacité des gouvernements à prendre des décisions éclairées sur le financement des risques de catastrophe (FRC) en se fondant sur une analyse financière solide. Quatre résultats permettent d'atteindre cet objectif : 1) les gouvernements comprennent les risques financiers liés aux aléas naturels qu'ils courent ; 2) ils procèdent à des analyses financières/actuarielles efficaces, comme des analyses coûts-avantages, pour élaborer leurs stratégies de FRC ; 3) ils utilisent efficacement des marchés financiers privés, si la stratégie du FRC le prévoit, en appliquant des mécanismes de transfert du risque axés sur les marchés ; 4) ils assurent le contrôle et l'évaluation de leurs stratégies de FRC et garantissent leur complémentarité avec les activités connexes de leurs partenaires, afin de les transposer dans leur région.</p> <p>Grâce à des engagements mondiaux sur quatre ans (2016-2019) et à une focalisation claire sur l'analyse décisionnelle, ce programme contribue également à renforcer le partage des enseignements tirés du portefeuille FRC global des clients.</p>
<p>Action préalable 3 : L'Emprunteur a défini le modèle de registre et les modalités d'inscription pour le recensement des victimes d'évènements catastrophiques.</p>	<p>ASA au titre du Programme du GBM pour le Financement Souverain et l'Assurance des Risques, Phases 1 et 2 (P163780).</p> <p>La conception du modèle de registre des personnes touchées par une catastrophe bénéficiera de l'assistance technique du FSEC sur les aspects opérationnels, notamment sur le système de gestion des sinistres et le processus d'évaluation des pertes.</p> <p>Maroc – Projet Identité et Protection sociale (P155198).</p> <p>Cette opération en cours, financée par la BM, appuie l'extension de la couverture de la population marocaine et des résidents étrangers par un numéro d'identification unique, et l'amélioration du ciblage des filets de protection sociale au Maroc.</p>
<p>Action préalable 4 : L'ACAPS a adopté la circulaire No. AS/03/19 modifiant la circulaire No. 01/AS/19 concernant l'établissement des règles prudentielles pour les sociétés d'assurances visant à renforcer leur capacité financière à faire face aux évènements catastrophiques.</p>	<p>ASA au titre du Programme du GBM pour le Financement Souverain et l'Assurance des Risques, Phases 1 et 2 (P163780).</p> <p>Le risque de défaillance global a été identifié très tôt dans l'ASA, notamment à travers la quantification du risque d'insolvabilité ou de défaillance des marchés de l'assurance (nationaux et internationaux).</p>



Opération Pilier B : Renforcer le cadre institutionnel du Maroc pour la gestion des catastrophes et des risques liés au climat	
<p>Action préalable 5. L'Emprunteur a adopté un cadre de coopération pour renforcer la gestion des inondations et les systèmes d'alerte précoce dans le pays.</p>	<p><i>Evaluation de la gestion des catastrophes naturelles. Cour des Comptes. 2016.</i> Cette évaluation, élaborée par le gouvernement, établit un diagnostic de la gestion des risques de catastrophe au Maroc au niveau juridique et institutionnel, avec des recommandations pour renforcer la GRC de la prévention à la réduction.</p> <p><i>Renforcement de la résilience du Maroc : Apports pour une stratégie de gestion intégrée des risques. BM. 2014.</i></p> <p><i>Étude sur la gestion des risques au Maroc. OCDE. 2016.</i></p> <p><i>Préparer la gouvernance des risques de demain au Maroc. OCDE. 2017.</i></p> <p>Ces trois documents représentent une feuille de route pour renforcer la coordination interministérielle et développer une nouvelle structure opérationnelle de « Responsable en chef des risques » au Maroc. Il précise en particulier la nécessité et le rôle du Centre de Gestion des Risques d'Inondation.</p>
<p>Action préalable 6 : L'Emprunteur a renforcé le système de gestion des ressources humaines de la Protection Civile.</p>	<p><i>Étude sur la gestion des risques au Maroc. OCDE. 2016.</i></p> <p>L'Étude de l'OCDE sur la gestion des risques au Maroc réalisée en 2016 fait état des progrès récemment accomplis dans le renforcement des capacités de la PC ainsi que des mécanismes de coordination post-urgence. Elle note la capacité limitée de la PC comme l'un des facteurs limitant la capacité du Maroc à intervenir en cas de catastrophes majeures.</p>

4.3. LIEN DE LA STRATÉGIE AVEC LE CPF, LES AUTRES OPÉRATIONS DE LA BANQUE ET LA STRATÉGIE DU GBM

74. L'opération proposée contribuera à la réalisation du double objectif du GBM de mettre fin à l'extrême pauvreté et de promouvoir une prospérité partagée de façon durable. Il est également conforme au CPF 2019-2024 du GBM, qui souligne l'importance de renforcer l'adaptation aux changements climatiques et la résistance aux catastrophes naturelles et à la stratégie du GBM sur le genre 2016-2023. L'objectif 11 du CPF est axé sur le renforcement de l'adaptation au changement climatique et de la résilience aux catastrophes naturelles. Dans le cadre de l'opération proposée, la BM continuera d'aider le GM à renforcer sa capacité juridique et institutionnelle à se préparer et à gérer les risques climatiques et de catastrophes. L'opération proposée renforcera la résilience financière du GM en renforçant la structure de gouvernance du FSEC et en assurant des exigences prudentielles sur les sociétés d'assurance, ce qui renforce leur capacité financière à faire face aux événements catastrophiques. Elle aidera également le GM à renforcer le cadre institutionnel de la GRC (en opérationnalisant un Centre de Gestion des Risques liés aux Inondations et en renforçant le système de gestion des ressources humaines de la PC du pays). En promouvant l'emploi des femmes dans la PC du Maroc, l'opération proposée est également conforme à la stratégie du GBM sur le genre, et en particulier à son deuxième objectif



stratégique de suppression des contraintes pour l'accès aux femmes à des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

75. **L'opération proposée est alignée sur la stratégie régionale du GBM pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA) et sur le plan d'action climatique MENA.** Elle contribue spécifiquement aux piliers de la stratégie régionale sur le renouvellement du contrat social et sur la reconstruction et le redressement en aidant le GM à répondre plus efficacement aux demandes des citoyens en matière de protection contre les risques naturels. L'opération renforcera le FSEC, avec l'objectif d'indemniser les ménages non assurés touchés par des catastrophes naturelles, y compris les cinq millions de Marocains vivant sous le seuil de pauvreté. L'opération contribuera également à faire progresser le cadre global de GRC marocain, qui bénéficiera en grande partie aux communautés pauvres qui sont souvent les moins préparées à se protéger des risques liés aux catastrophes naturelles. La stratégie de la région MENA s'est également engagée à doubler la part du financement des mesures d'adaptation (Engagement n° 2), en intégrant la GRC dans tous les investissements sectoriels et à accompagner la réforme des politiques publiques (Engagement n° 3) par des réformes institutionnelles visant à améliorer les politiques d'adaptation et d'atténuation et à soutenir une croissance faible en carbone et l'efficacité énergétique dans le cadre de la GRC²⁸. L'opération proposée est également étroitement alignée sur le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et ses quatre domaines prioritaires

76. **L'opération proposée poursuit l'approche relative à la Maximisation des Financements pour le Développement (MFD).** Le Cat DDO complète la stratégie MFD articulée dans le PPR en cours, qui engage les assureurs privés sur les marchés marocains pour couvrir les catastrophes naturelles. Plus précisément, l'opération proposée permettra de faire le lien entre une réserve nationale pour les petites catastrophes et envisage un instrument de transfert du risque (Cat Bond ou réassurance) pour les catastrophes les plus extrêmes. Cela permettra également au GM de démontrer une plus grande rétention du risque, rendant ainsi le transfert de risque éventuel plus rentable. En effet, les marchés de l'assurance et de la réassurance offrent généralement de meilleures conditions lorsque l'assuré (dans ce cas le FSEC) assume un certain niveau de risque et fait preuve d'une vision suffisante. La mise en œuvre d'une stratégie à trois niveaux avec une rétention de risque importante est de nature à minimiser la perception du risque moral pour les marchés et à améliorer la compétitivité des prix et des conditions offertes. Grâce à l'instrument de transfert de risque, le GM optimiserait également le financement du risque là où il est le plus rentable, c'est-à-dire dans les cas d'événements extrêmes pour lesquels le coût du capital est généralement trop élevé pour que les instruments de rétention puissent fonctionner. Outre l'utilisation de capitaux privés, les procédures de gestion des sinistres susceptibles d'être mises en place prévoient le recours à des sociétés privées aux niveaux national et international pour le suivi, l'ajustement et le règlement des sinistres à la suite d'une catastrophe. Les outils et données produits font également appel à des techniques d'ingénierie financière de pointe et illustrent certaines des meilleures pratiques du secteur privé en matière de modélisation et de financement des risques de catastrophe. Enfin, l'initiative a un fort effet de démonstration en pilotant un produit financier avancé conçu et mis en œuvre avec l'appui de la BM et qui pourrait être reproduit dans la région.

77. **L'opération devrait contribuer pleinement au renforcement de l'adaptation au changement climatique.** Le pilier A de l'opération proposée réduira la vulnérabilité de tous les Marocains aux impacts financiers négatifs des catastrophes naturelles et des chocs climatiques grâce à la mise en œuvre du

²⁸ GBM, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Plan d'action pour le climat - 2016-2020



nouveau régime de protection contre les risques catastrophiques. Le pilier B renforcera la capacité du pays à anticiper, gérer et répondre aux chocs climatiques. De plus, de par la nature de l'instrument, le Cat DDO contribuera à réduire la vulnérabilité du pays aux impacts financiers négatifs des catastrophes et des chocs climatiques en fournissant une ligne de crédit contingente.

78. **Les objectifs de l'opération proposée sont également étroitement alignés sur les opérations en cours financées par le GBM dans le pays.** Le Cat DDO proposé s'appuie et complète le PPR IDRM (ainsi que l'assistance technique sur le financement et l'assurance des risques de catastrophe et de la résilience urbaine, qui aide deux communes pilotes à concevoir des stratégies et des plans d'action pour améliorer leur résilience aux catastrophes et leur adaptation au changement climatique. Il est aussi aligné à l'engagement global du secteur financier au Maroc, en particulier le Joint Capital Markets Program (J-CAP) et le développement de marchés de capitaux privés.

4.4. CONSULTATIONS ET COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT

79. **L'opération proposée repose sur des consultations approfondies entre le GM et les parties prenantes concernées.** Le GM a mené des consultations approfondies avec les spécialistes de la GRC, des assurances, des services financiers et de l'industrie sur les réformes des politiques appuyées par cette opération. Le GM a mis en place le cadre juridique nécessaire établissant la procédure de publication et de consultation des projets de Loi et des projets de règlement par le Décret n°2-08-299 du 21 mai 2009. La Loi n°110-14 a été publiée sur le site Web de Secrétariat Général du Gouvernement²⁹ pour consultation le 11 mars 2015.

80. **La BM entretient un dialogue et une collaboration actifs avec diverses agences œuvrant dans le domaine de la GRC au Maroc.** Elle complète les efforts déployés par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) pour renforcer l'architecture de la GRC au Maroc. La BM a également consulté étroitement le Secrétariat d'État Suisse à l'Economie (SECO), partenaire de longue date du GM en matière de GRC. La BM assure également la liaison et la coordination avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), notamment en ce qui concerne le programme de résilience urbaine au Maroc. De plus, pendant la phase préparatoire de l'opération, la BM a mené des consultations sur cette opération et ses liens avec l'agenda de GRC dans le pays avec l'Agence Allemande de Développement (GIZ), la JICA, le SECO, l'Agence Française de Développement (AFD), la Commission Européenne et les Nations Unies (ONU).

5. AUTRES QUESTIONS DE CONCEPTION ET D'ÉVALUATION

5.1. PAUVRETÉ ET IMPACT SOCIAL

81. **L'impact global de l'opération proposée sur la pauvreté et sur le plan social devrait être positif.** Les groupes pauvres et les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les personnes âgées, sont touchés de manière disproportionnée par les catastrophes naturelles. Les politiques soutenues renforcent le cadre général de la GRC au Maroc et améliorent l'accès au financement des populations vulnérables et non assurées. Compte tenu de la portée de l'opération proposée (couvrant la totalité de la

²⁹ <http://www.sgg.gov.ma/legislation/ListeAvant-projets.aspx>



population marocaine), les populations pauvres, vulnérables et marginalisées auront toutes accès à une couverture financière en cas de catastrophe naturelle.

82. L'impact redistributionnel de la taxe parafiscale sur les polices d'assurance soutenu par l'Action Préalable n°2 devrait être progressif. La taxe parafiscale consistera en une taxe de 1 pourcent sur les primes versées par tous les détenteurs de polices d'assurance hors assurance vie. Étant donné que cette taxe impactera les primes d'assurance versées principalement par des ménages à revenus élevés (assurance auto, assurance habitation) et/ou des entreprises (responsabilité civile), et qu'elle financera le FSEC dont la couverture est par nature universelle, l'effet distributif de la taxe parafiscale devrait être progressif.

83. Les Actions Préalables n°3 et 6 devraient avoir un impact positif sur les femmes en augmentant leur capacité à revendiquer leurs droits à une indemnisation et en promouvant leur emploi dans la PC. Les femmes peuvent être confrontées à des contraintes plus importantes que les hommes, notamment à une mobilité limitée et à un accès restreint à l'information, pour leurs réclamations aux droits à une indemnisation au titre du régime d'assurance contre les catastrophes soutenues par l'opération proposée. Pour remédier à ces contraintes, l'action préalable n°3 sur les modalités de mise en œuvre du registre appuie la mise en place de différents canaux d'enregistrement (par exemple via une plateforme en ligne, dans les bureaux administratifs locaux désignés, et permettant l'enregistrement par un tiers ou une personne à charge). Il comprend également l'élaboration d'un mécanisme spécifique de sensibilisation et de communication pour les procédures d'enregistrement qui répond aux besoins spécifiques des femmes en matière d'information et permet ainsi de renforcer leur capacité à revendiquer leurs droits à indemnisation. En outre, l'action prioritaire n°6 devrait permettre de promouvoir l'emploi des femmes dans la PC du Maroc, qui ne compte actuellement que 4,4% de femmes. Pour faire face aux contraintes attendues du côté de la demande, telles que les biais de genre dans le recrutement et l'accès limité aux opportunités de développement professionnel, l'action préalable n°6 appuiera la mise en place d'un système d'embauche et de promotion fondé sur le mérite, y compris des processus de recrutement et de promotion normalisés, qui peuvent aider à éliminer biais de genre ou les discriminations potentielles à l'égard des femmes. En outre, un programme de formation complet comprendra des modules de sensibilisation aux biais de genre et à la discrimination et offrira des possibilités de mentorat et de développement professionnel aux femmes. Les progrès sur les questions liées au genre de ces deux actions préalables seront suivis à travers les indicateurs suivants : (i) Le gouvernement a développé des mécanismes d'information de la population sur les procédures d'enregistrement avec un accent particulier sur les femmes et (ii) augmentation du nombre de femmes fonctionnaires dans la Protection Civile en pourcentage.

84. L'opérationnalisation du FSEC devrait avoir un impact positif sur les ménages à faible revenu, avec une couverture inclusive des populations vulnérables et marginalisées sur tout le territoire marocain. Le FSEC fournit un outil solide pour absorber certains des chocs liés aux besoins de redressement post-catastrophe des segments vulnérables et non assurés de la population. Ceci est particulièrement important pour les segments marginalisés, individus vulnérables et les personnes âgées (en particulier les ménages dirigés par des personnes âgées, souvent seules), qui n'ont souvent pas accès au financement. Au Maroc, la population âgée (plus de 60 ans) représente actuellement plus de 10



pourcents de la population et près de 60 pourcents de cette population est chef de famille³⁰. Plus de 50 pourcents de la population âgée est analphabète et les chiffres sont encore plus élevés dans les zones rurales.³¹ Le FSEC augmentera considérablement le nombre de personnes ayant accès à une forme d'assurance contre les risques catastrophiques, ce qui réduira leur vulnérabilité et leur permettra de mieux réagir aux catastrophes naturelles ou liées aux phénomènes climatiques.

85. Le centre de surveillance des inondations devrait avoir un impact positif sur les populations vivant à l'intérieur et autour des bassins, car le système de surveillance permettra une alerte précoce en cas d'inondation.

5.2. ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

86. Les réformes politiques soutenues par l'opération proposée devraient avoir des effets indirects soit neutres, soit positifs sur l'environnement et les ressources naturelles du Maroc. Chaque pilier de l'opération contient des actions préalables qui pourraient avoir des effets potentiels sur les ressources naturelles et les biens environnementaux du Maroc. Dans le cadre du Pilier A, l'action préalable visant à mettre en place un mécanisme de fonctionnement robuste pour le FSEC permettra un redressement et une reconstruction rapides après les catastrophes, ce qui se traduira en définitive par une réduction des pressions sur les ressources naturelles et les écosystèmes des zones exposées aux catastrophes. Dans le cadre du pilier B, les politiques d'appui au développement d'une base de connaissances solide pour les programmes de protection contre les inondations aux niveaux national et sous-national réduiraient la vulnérabilité de la population, tout en soutenant également le programme de protection des biens naturels.

87. Le Maroc dispose de systèmes environnementaux qui atténuent les effets négatifs potentiels des programmes mis en œuvre du fait des réformes politiques appuyées. Le cadre juridique marocain couvre à la fois la majorité des aspects liés à la protection de l'environnement, à la réduction de la pollution et à l'amélioration du cadre de vie, y compris les instruments de prévention (études d'impact environnemental, EIE), les incitations (aides financières et fiscales) ainsi que les mesures coercitives qui sont prises contre des personnes physiques et morales auteurs de faits dommageables pour l'environnement. S'agissant des Etudes d'Impact Environnemental, le texte législatif le plus important est la Loi n° 12-03 du 12 mai 2003, dont l'objectif est de minimiser l'impact négatif des projets et d'améliorer la durabilité écologique. Au Maroc, l'EIE constitue un outil juridique précieux qui subordonne l'autorisation administrative de tout projet soumis à une EIE à une décision de recevabilité environnementale. Ce cadre juridique a été complété par l'adoption récemment (en mars 2014) de la Charte nationale sur l'environnement et le développement durable, qui préconise un équilibre entre les dimensions environnementale, économique et sociale, et vise à améliorer le cadre de vie des citoyens, à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et des activités économiques respectueuses de l'environnement. L'expérience effective des autorités marocaines dans la mise en œuvre du cadre juridique environnemental est encore relativement limitée, notamment au niveau des autorités locales, du fait de la publication récente de nombreux décrets d'application.

³⁰ <https://www.medias24.com/MAROC/SOCIETE/176916-HCP-Le-Maroc-comptera-10-millions-de-personnes-agees-en-2050.html>

³¹ HCP : Le Maroc comptera 10 millions de personnes âgées en 2050.



88. **Détection des risques climatiques et des risques de catastrophe.** L'évaluation des risques climatiques et des risques de catastrophe pour le Cat DDO a été effectuée et le risque global de l'opération est considéré comme faible. Le PPD appuiera les réformes des politiques axées sur la GRC, l'Adaptation aux Changements Climatiques et la résilience financière en cas de catastrophes pour les particuliers, les ménages et le gouvernement. Le Maroc est très exposé aux risques de catastrophes et climatiques, y compris la hausse des températures, la propension à la sécheresse, l'élévation du niveau de la mer le long de la côte, les fortes inondations qui surviennent pendant la saison des pluies, les risques géophysiques (glissement de terrain dans le Nord-Est). La Cat DDO proposée contribuera à renforcer la résilience des populations bénéficiaires par le biais de réformes politiques qui amélioreront l'accès aux assurances après les catastrophes et les institutions chargées de la GRC (systèmes d'alerte précoce et PC). L'opération s'attaque directement aux risques climatiques par le biais des actions préalables, ses résultats devraient avoir une incidence positive sur la capacité des bénéficiaires à anticiper et à gérer les risques climatiques et liés aux catastrophes. Par conséquent, le risque global pour l'opération lié aux catastrophes climatiques et naturelles est jugé faible.

5.3. GFP, DÉCAISSEMENT ET ASPECTS LIÉS AUX AUDITS

89. **GFP.** Le budget annuel du GM est rendu public une fois approuvé par le Parlement. En outre, un budget citoyen est préparé et rendu public sur le site Web du MEFRA (<http://lof.finances.gov.ma>). La dernière évaluation globale des dépenses publiques et de la responsabilité financière, réalisée par la BM, la Banque Africaine de Développement et l'UE en 2017 a confirmé que le Maroc dispose d'un budget global crédible, complet et transparent. Elle a souligné les réformes substantielles de GFP en cours, dont la plupart ont été soutenues par la BM grâce à une série de prêts programmés et d'une assistance technique au Maroc relatifs à la responsabilité et de la transparence, notamment pour les marchés publics. La performance du système marocain de GFP répond à l'objectif de discipline budgétaire mais nécessite plus d'attention pour parvenir à une allocation plus stratégique des ressources et à la fourniture de services publics de qualité.

90. **Questions de change.** D'après les diverses évaluations récentes, le cadre de sauvegarde de BAM a été jugé robuste avec des contrôles internes et externes solides, soutenus par plusieurs bonnes pratiques de gouvernance. Ces évaluations ont mis en évidence le fait que les mesures de sauvegarde et les pratiques de gouvernance existantes devraient être complétées par des cadres de reporting juridique et financier plus solides, qui sont nécessaires pour renforcer l'autonomie juridique de la BAM et la publication dans les délais des états financiers vérifiés. La BM a passé en revue le dernier rapport annuel de la BAM de mars 2018, qui comprend un audit sans réserve de ses comptes 2017. Depuis lors, le BAM a mis en œuvre les recommandations de l'évaluation, y compris la publication des états financiers vérifiés. Les pratiques et garanties existantes en matière de gouvernance sont inscrites dans la nouvelle Loi sur la banque centrale N. 40-17, entrée en vigueur le 15 juillet 2019.

91. **Décaissement et audits.** S'agissant des flux de fonds, le prêt proposé suivra les procédures de décaissement de la BM relatives au financement des politiques de développement. Le GM a choisi l'option du tirage différé comme méthode de décaissement pour cette opération. Plus précisément, les décaissements seront effectués sur déclaration d'une situation d'urgence conformément à la législation nationale et à condition que la BM soit satisfaite du programme mis en œuvre par l'emprunteur. Le compte sur lequel le produit du prêt sera déposé fait partie des réserves officielles de change du pays. Les



flux de fonds (y compris les opérations de change) sont soumis aux processus standard de GFP. Le budget de l'État est global, unifié et centralisé sur un seul compte du Trésor.

92. **Le produit du prêt sera déposé par la BIRD** sur un compte spécial ouvert auprès de la BAM pour ce PPD par l'emprunteur et accepté par la BM, sur présentation d'une demande de retrait signée. L'emprunteur s'assurera qu'au moment du dépôt du produit du prêt sur ledit compte, un montant équivalent, dans la monnaie locale, est crédité sur le compte courant de la trésorerie générale du Royaume. L'emprunteur rendra compte à la BM, dans les 30 jours suivant le décaissement, des montants déposés sur le compte spécial et crédités au système de gestion budgétaire, ainsi que du taux de change appliqué et de la date du transfert. Si le produit du prêt est utilisé à des fins non admissibles telles que définies dans l'accord de prêt, la BIRD exigera de l'emprunteur qu'il rembourse rapidement, moyennant avis, un montant égal au montant dudit paiement à la BIRD. Les montants remboursés à la BM à sa demande seront annulés. Le produit du prêt sera administré par le MEFRA.

93. **La BIRD se réserve le droit de demander un audit des opérations effectuées sur le compte spécial.** Cet audit, s'il est demandé, portera sur l'exactitude des opérations (crédits et débits) du compte spécial, y compris l'exactitude des opérations de change, confirmant que le compte spécial a été utilisé uniquement aux fins de l'opération et qu'aucun autre montant n'y a été déposé. De plus, l'auditeur devra obtenir la confirmation de la ou des banques correspondantes impliquées dans le flux de fonds en rapport avec cette transaction. Le délai de présentation du rapport d'audit à la BM ne dépassera pas quatre mois à compter de la date à laquelle la demande d'audit aura été faite.

94. **Régulations en matière de passation des marchés.** Le Maroc a réformé en profondeur son système de passation des marchés publics, ce qui s'est traduit par : (a) l'adoption d'un nouveau décret relatif aux marchés publics (DMP) qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, et (b) la création d'une Commission Nationale de la Commande Publique (CNCP) dont les responsabilités comprennent, entre autres, la rédaction des politiques et règlements, la publication des documents standard pour les marchés publics, la coordination et la supervision de la formation en matière de marchés publics et le traitement des plaintes. Les principales caractéristiques du décret sont les suivantes : a) il constitue un cadre réglementaire unifié pour la passation des marchés publics applicable au secteur public (gouvernement central, administrations locales et entreprises publiques administratives) ; et b) il met les critères de sélection en conformité avec les principes de concurrence et de traitement équitable des soumissionnaires. Dans le sillage de cette réforme, toutes les entreprises publiques non administratives et les organismes publics autonomes ont été invités à réviser leurs règles en matière de passation de marchés pour se conformer au DMP. Outre le DMP, des dossiers d'appel d'offres types fournissent aux entités adjudicatrices les outils dont elles ont besoin pour mener leurs activités de passation de marchés.

95. **Passation des marchés par voie électronique.** L'utilisation d'un portail électronique de passation des marchés (article 147 du DMP) a amélioré l'accès public aux informations relatives à la passation des marchés comme les possibilités de soumission, les appels à propositions, les estimations de coûts, la documentation relative aux marchés, les résultats des appels d'offres. Plus généralement, le système de passation des marchés par voie électronique comprend des fonctions supplémentaires comme la soumission par voie électronique des offres, une base de données des fournisseurs, des enchères électroniques inversées et des achats groupés. Le système d'approvisionnement par voie électronique n'est toutefois pas en mesure de traiter des demandes de citations pour des petits contrats.

5.4. SUIVI, ÉVALUATION ET REDEVABILITÉ



96. **La responsabilité globale de la mise en œuvre du programme soutenu par l'opération incombe au MEFRA, qui est le principal interlocuteur de la BM pour cette opération.** Les indicateurs de résultats choisis pour le suivi et l'évaluation des progrès de la mise en œuvre et de l'atteinte des résultats du programme seront mesurés par l'institution en charge de la mise en œuvre des actions préalables respectives, sous la supervision du MEFRA. Dans tous les cas, les indicateurs choisis dans le cadre de ce programme font déjà l'objet d'un suivi par l'institution concernée et sont utilisés comme indicateurs de résultats dans leurs rapports d'étape institutionnels respectifs. Dans ce contexte, l'opération s'appuie sur les systèmes de suivi et d'évaluation existants du gouvernement, qui devraient garantir que la performance du programme fait l'objet d'un suivi sans charge supplémentaire pour les institutions.

97. **Le Maroc dispose de diverses institutions chargées du traitement et de la résolution des plaintes.** Les mécanismes et institutions en matière de règlement des plaintes au niveau national ont récemment été élevés au rang d'organes constitutionnels afin de leur conférer davantage d'indépendance et d'autonomie financière, nécessaires pour valider leur pouvoir de saisine. Le mécanisme MRP de la BM n'affecte pas l'efficacité du système marocain de traitement et de résolution des plaintes.

98. **Règlement des plaintes. Les communautés et les personnes qui estiment qu'une opération appuyée par la BM leur porte préjudice, comme le prévoient les politiques et procédures applicables, peuvent déposer une plainte auprès du Service de Règlement des Plaintes (SRP) de la BM.** Le SRP veille à ce que les plaintes reçues soient examinées rapidement afin de répondre aux préoccupations soulevées. Les communautés et les individus affectés peuvent soumettre leur plainte au Comité d'inspection indépendant de la BM qui détermine si un préjudice a été ou pourrait être causé par le non-respect des politiques et procédures de celle-ci. Les plaintes peuvent être déposées à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la BM et que la direction de la BM a eu l'occasion d'y répondre. Pour plus d'informations sur la manière de soumettre une plainte au SRP de la BM, veuillez consulter le site <http://www.worldbank.org/GRS>. Pour plus d'informations sur la façon de soumettre une plainte au Panel d'inspection de la BM, veuillez consulter le site www.inspectionpanel.org.

6. RÉSUMÉ DES RISQUES ET ATTÉNUATION

99. **Le risque global de l'opération proposée est considéré comme modéré.** L'évaluation des risques clés est présentée dans le Tableau 5 ci-dessous. Toutes les évaluations sont modérées ou faibles, à l'exception du risque de capacité institutionnelle de mise en œuvre et de durabilité qui est jugé élevé en raison des difficultés potentielles de coordination entre le MEFRA/MI et les autres ministères sectoriels. Ce risque est atténué par la mise en place d'un comité interministériel, motivé par la préparation en cours de la stratégie nationale de GRC. La BM continuera d'appuyer le renforcement de la coordination interministérielle en matière de GRC par le biais de cette opération ainsi que par la mise en œuvre du PPR IDRM, qui appuie la préparation et l'adoption de la stratégie nationale de GRC.

100. **Dans le cadre de cette opération, le défi consistera à veiller à ce que les réformes soient pleinement mises en œuvre et se traduisent par des effets mesurables sur la gestion des catastrophes et des risques climatiques dans le pays.** Ces risques seront atténués en tirant parti des engagements en cours de la BM avec ses principaux partenaires, étayés par une solide analyse technique au stade de la préparation pour justifier les réformes proposées, y compris une bonne compréhension de la préparation du pays à mettre en œuvre les réformes du Programme. Certains aspects de ces risques échappent au



contrôle des autorités et de la BM (c'est-à-dire l'obtention d'approbations dans le cadre du processus législatif) et seront atténués dans la mesure du possible grâce à un dialogue continu avec les autorités et à de solides bases analytiques pour garantir que le programme de réforme soit techniquement bien fondé.

Tableau 5 : Résumé des risques

Catégories de risque	Évaluation (Elevé, Substantiel, Modéré, Bas)
1. Politique et réglementaire	● modéré
2. Macroéconomique	● faible
3. Stratégies et politiques sectorielles	● modéré
4. Conception technique du projet ou du programme	● modéré
5. Capacité institutionnelle de mise en oeuvre et durabilité	● élevé
6. Fiduciaire	● faible
7. Environment and Social	● faible
8. Parties prenantes	● faible
9. Autres	
Global	● modéré

**ANNEXE 1 : MATRICE DE POLITIQUE ET RÉSULTATS**

Résultats			
Actions préalables au titre du PPD	Nom de l'indicateur	Base de référence [2019]	Cible [2023]
Pilier A : Renforcer la capacité institutionnelle du Maroc à faire face aux impacts financiers négatifs des catastrophes et des chocs liés au climat			
Action préalable 1. L'Emprunteur a inscrit le FSEC en tant qu'établissement public et a nommé son directeur.	Réalisation d'un audit des systèmes de contrôle interne du FSEC, confirmant que ces systèmes et ces procédures permettent une utilisation appropriée des fonds.	Non	Oui
Action préalable 2. L'Emprunteur a mis en place un mécanisme de financement récurrent pour le FSEC.	Recettes annuelles provenant de la nouvelle taxe parafiscale créée pour financer le FSEC (en million de MAD)	N/A	200 (annuel)
Action préalable 3. L'Emprunteur a défini le modèle de registre et les modalités d'inscription pour le recensement des victimes d'événements catastrophiques.	Pourcentage d'agents locaux du Ministère de l'intérieur responsables de la gestion du registre formés aux procédures d'enregistrement	0	90%
	L'Emprunteur a déployé une plate-forme en ligne pour l'enregistrement des personnes touchées par un événement catastrophique	Non	Oui [2020]
	L'Emprunteur a développé des mécanismes d'information de la population sur les procédures d'enregistrement avec un accent particulier sur les femmes	N/A	Oui
Action préalable 4. L'ACAPS a adopté la circulaire No. AS/03/19 modifiant la circulaire No. 01/AS/19 concernant l'établissement des règles prudentielles pour les sociétés d'assurances visant à renforcer leur capacité financière à faire face aux événements catastrophiques	Les compagnies d'assurances agissent en conformité avec la circulaire de l'ACAPS	Non	Oui
Pilier B : Renforcer le cadre institutionnel du Maroc pour la gestion des catastrophes et des risques liés au climat			



Banque mondiale

Maroc - Prêt de politique de développement pour la gestion des risques de catastrophe - Prêt assorti d'une option de tirage différé en cas de catastrophe (P168580)

Résultats			
Action préalable 5. L'Emprunteur a adopté un cadre de coopération pour renforcer la gestion des inondations et les systèmes d'alerte précoce dans le pays.	Nombre de provinces couvertes par un système intégré d'information sur la gestion des risques d'inondation	0	4
Action préalable 6. L'Emprunteur a renforcé le système de gestion des ressources humaines de la Protection Civile.	Nombre d'unités de recherche et de sauvetage de la Protection Civile appliquant les procédures opérationnelles et de recrutement conformes aux normes INSARAG	1	12
	Augmentation du nombre de femmes fonctionnaires dans la Protection Civile en pourcentage	N/A	5%



ANNEXE 2 : ANNEXES DES RELATIONS DE FONDS

NB : Cette section est identique à celle du document de programme du projet « Inclusion Financière et Economie Digitale » (P168587).

IMF Executive Board Concludes 2019 Article IV Consultation with Morocco

July 16, 2019

On May 13, 2019, the Executive Board of the International Monetary Fund (IMF) concluded the Article IV consultation with Morocco. [\[1\]](#)

Economic activity weakened in 2018, reaching 3 percent, due to lower growth in the agricultural and tertiary sectors. The unemployment rate remains close to 10 percent and particularly high among the youth. Headline inflation reached 1.9 percent in 2018 in part due to higher food prices.

Fiscal consolidation slowed in 2018, with the fiscal deficit stabilizing at 3.7 percent of GDP, due to strong VAT revenues and wage bill containment, which partially offset lower corporate taxes and grants, and higher butane subsidies.

Despite strong export performance in the automobile and phosphate sectors, the current account deficit widened to 5.4 percent of GDP due to higher imports of energy and capital goods, as well as lower remittances, official grants, and tourism receipts. At the same time, net FDI increased substantially to 2.5 percent of GDP. International reserves dropped to US\$24.4 billion but remain comfortable, at about 5.2 months of imports.

Bank capitalization is adequate, and the risks to financial stability are limited. Nonperforming loans remain relatively high, but they are well provisioned. Regulatory limits to reduce credit concentration and cross-border supervisory collaboration to contain risks related to Moroccan banks' expansion in Africa are being strengthened.

Morocco's medium-term prospects remain favorable, with growth expected to reach 4.5 percent by 2024. However, this outlook remains subject to significant domestic and external risks, including delays in reform implementation, lower growth in key partner countries (particularly the euro area), higher oil prices, geopolitical risks, and volatile financial conditions. On the upside, lower international oil prices could help further strengthen the economy's resilience and increased regional integration in the Maghreb region could become an added source of medium-term growth for Morocco.

Executive Board Assessment [\[2\]](#)

Executive Directors commended the authorities for implementing sound macroeconomic policies and welcomed the acceleration in reforms that has helped improve the resilience of the Moroccan economy



and increase its diversification. Nevertheless, Directors noted the potential impact of global uncertainty and risks on the Moroccan economy and called for continued commitment to sustain sound policies in order to reach higher and more inclusive growth.

Directors encouraged the authorities to continue fiscal consolidation to preserve debt sustainability, while safeguarding priority investment and social spending in the medium term. They welcomed the ongoing control of public wage spending and the outcome of the May 2019 national tax conference, which will inform a comprehensive tax reform targeted at achieving greater equity and simplicity in the tax system. Directors supported further improvements in the efficiency and governance of the public sector through civil service reform, careful implementation of fiscal decentralization, strengthened state-owned enterprise oversight, and better targeting of social spending.

Directors noted that accommodative monetary policy remains appropriate in a context of moderate inflation and subdued economic and credit growth. They welcomed the beginning of the transition to greater exchange rate flexibility last year which will help the economy absorb potential external shocks and remain competitive. They encouraged the authorities to use the current window of opportunity to continue this reform in a carefully sequenced and well-communicated manner.

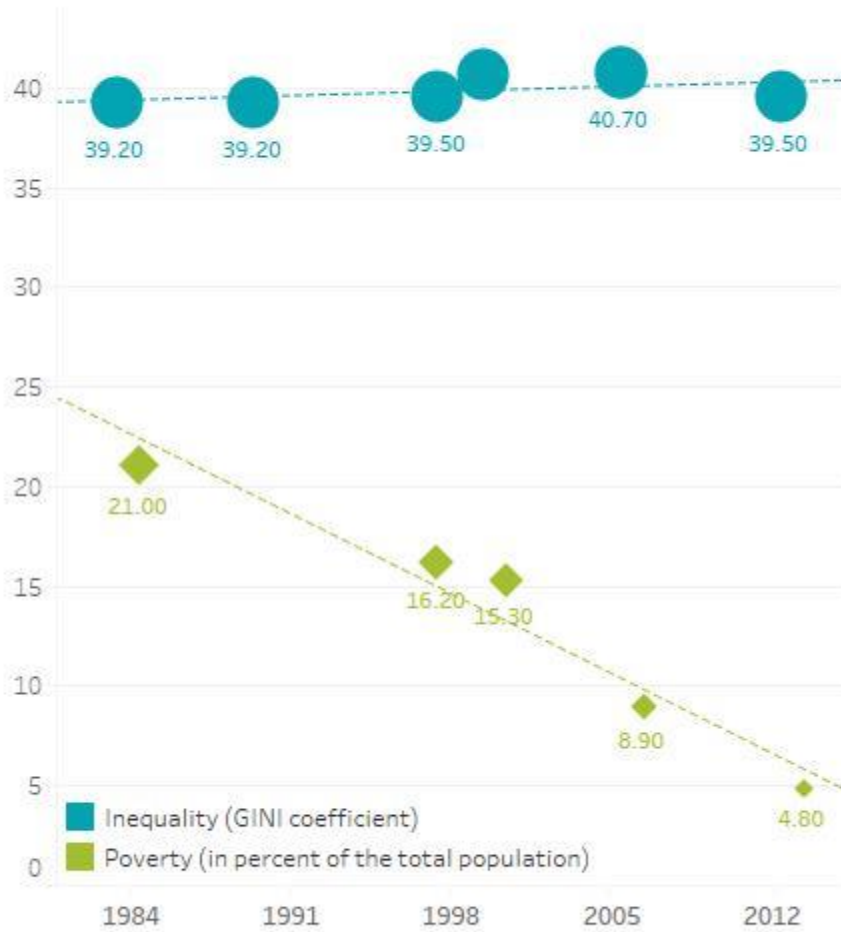
Directors noted that the banking sector system is sound and resilient, while stressing the need to remain vigilant given its increasing complexity and cross-border expansion. They also called for continued efforts to address weaknesses in the AML/CFT framework. Directors noted that adopting the central bank law and continuing to make the supervisory framework more risk-based and forward-looking will help further improve financial sector soundness. They welcomed the recent adoption of a comprehensive financial inclusion strategy, which will ensure that the financing needs of underserved groups and small and medium-sized enterprises are better addressed.

Directors stressed the importance of sustaining the pace of structural reforms to move toward a more private-sector-led and inclusive growth model while reducing inequalities and protecting the most vulnerable. Directors emphasized the need to revamp labor market policies and implement education reforms to help create job opportunities, especially for women and youth. While they welcomed the ongoing improvements to the business environment, Directors encouraged continued efforts to strengthen governance and fight corruption.



Poverty and Inequality (Index)

While poverty has decreased significantly, more efforts are needed to reduce inequality.

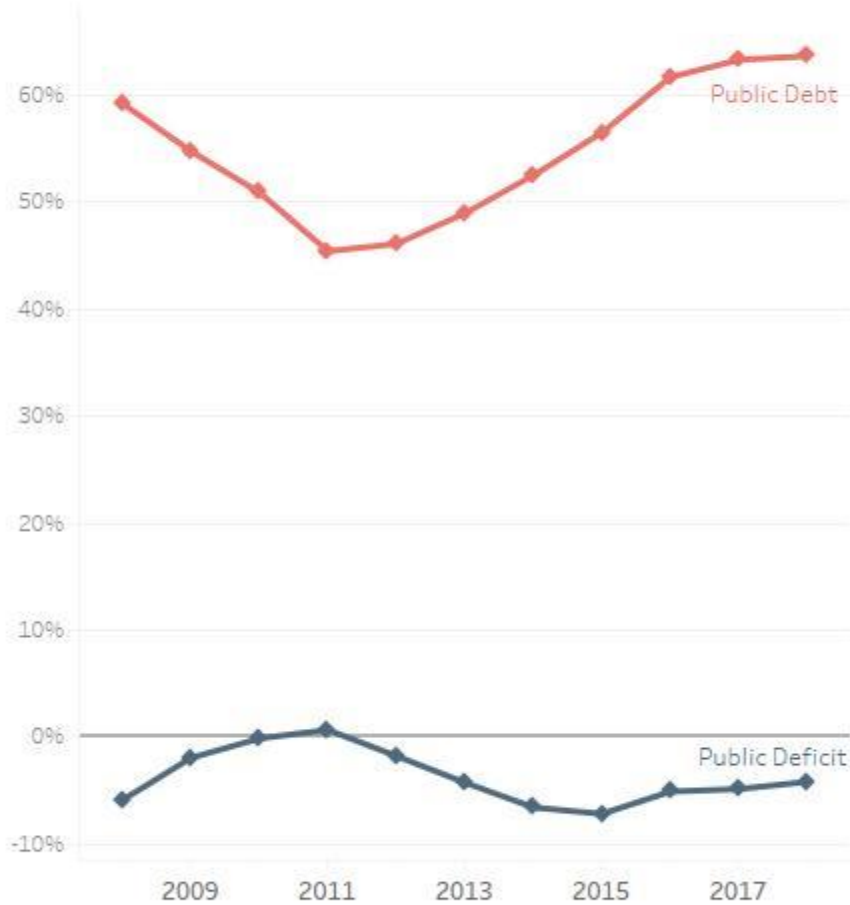


Sources: Moroccan authorities; and The World Bank



Debt and Deficit (Percent of GDP)

The IMF supports Morocco's efforts that led to the reduction of public deficit and containing debt



Sources: IMF, World Economic Outlook (April 2019)



Unemployment, Youth Unemployment, and Growth (Percent change, 2012 base year)

Growth is not high not inclusive enough to reduce youth unemployment



Sources: Moroccan authorities; and IMF, World Economic Outlook (April 2019)

Morocco: Selected Economic Indicators, 2013–19

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
						Prel.	Est.
(annual percentage change)							
Output and Prices							
Real GDP	4.5	2.7	4.5	1.1	4.1	3.0	3.0



Real primary GDP	17.2	-2.2	11.9	-13.7	15.4	3.9	0.1
Real non-primary GDP	2.9	3.4	3.7	3.1	2.7	2.8	3.4
Consumer prices, end of period	0.4	1.6	0.6	1.8	1.9	0.1	0.6
Consumer prices, period average	1.9	0.4	1.5	1.6	0.7	1.9	0.6
	(in percent of GDP)						
Investment and Saving							
Gross capital formation	34.7	32.5	30.8	32.6	32.6	33.2	34.0
<i>Of which: Nongovernment</i>	29.6	27.2	25.3	26.9	27.1	27.8	29.0
Gross national savings	27.0	26.5	28.8	28.4	28.9	27.8	30.0
<i>Of which: Nongovernment</i>	25.5	24.5	25.7	25.5	25.1	24.3	27.5
	(in percent of GDP)						
Public Finances							
Revenue	27.8	28.0	26.5	26.0	26.6	26.0	26.2
Expenditure	32.9	32.9	30.7	30.5	30.0	29.8	29.9
Budget balance	-5.1	-4.8	-4.2	-4.5	-3.5	-3.7	-3.7
Primary balance, excluding grants	-3.2	-3.6	-1.9	-2.7	-2.0	-1.7	-1.5



Cyclically-adjusted primary balance, excl. grants	-3.3	-3.6	-1.6	-2.5	-1.7	-1.4	-1.3
Total government debt	61.7	63.3	63.7	64.9	65.1	64.9	65.1
(Annual percentage change; unless otherwise indicated)							
Monetary Sector							
Claims to the economy	3.4	3.7	1.6	5.9	3.3	3.4	5.2
Broad money	3.1	6.2	5.7	4.7	5.5	4.1	4.0
Velocity of broad money	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8
(In percent of GDP; unless otherwise indicated)							
External Sector							
Exports of goods, in U.S. dollars, percentage change	7.4	9.2	-6.8	2.4	12.8	14.3	6.6
Imports of goods, in U.S. dollars, percentage change	3.3	0.9	-17.9	10.1	7.8	13.3	1.1
Merchandise trade balance	-20.5	-18.7	-14.5	-17.1	-16.4	-17.1	-15.8
Current account excluding official transfers	-8.3	-7.6	-2.6	-5.0	-4.5	-5.8	-4.4
Current account including official transfers	-7.6	-5.9	-2.1	-4.0	-3.4	-5.4	-4.0



Foreign direct investment	2.8	2.8	2.6	1.5	1.5	2.5	1.8
Total external debt	30.2	31.0	33.4	33.7	34.5	31.1	32.7
Gross reserves, in billions of U.S. dollars	18.8	20.3	22.8	25.1	26.2	24.4	26.0
In months of next year imports of goods and services	4.6	5.9	6.0	6.1	5.7	5.2	5.2
In percent of short-term external debt, on remaining maturity basis	959.2	1144.9	1019.7	1244.1	1182.1	1068.8	1093.9
Memorandum Items:							
Nominal GDP, in billions of U.S. dollars	106.8	110.1	101.2	103.3	109.7	118.6	120.7
Unemployment rate, in percent	9.2	9.9	9.7	9.9	10.2	9.8	...
Population, millions	33.4	33.8	34.1	34.5	34.9	35.2	...
Net imports of energy products, in billions of U.S. dollars	-12.2	-11.0	-6.8	-5.6	-7.2	-8.8	-7.9
Local currency per U.S. dollar, period average	8.4	8.4	9.8	9.8	9.7	9.4	...
Real effective exchange rate, annual average, percentage change	1.7	0.1	-0.3	2.1	-0.4	0.9	...



Sources: Moroccan authorities; and IMF staff estimates.

[1] Under Article IV of the IMF's Articles of Agreement, the IMF holds bilateral discussions with members, usually every year. A staff team visits the country, collects economic and financial information, and discusses with officials the country's economic developments and policies. On return to headquarters, the staff prepares a report, which forms the basis for discussion by the Executive Board.

[2] At the conclusion of the discussion, the Managing Director, as Chairman of the Board, summarizes the views of Executive Directors, and this summary is transmitted to the country's authorities. An explanation of any qualifiers used in summings up can be found here: <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm> .

IMF Communications Department

MEDIA RELATIONS

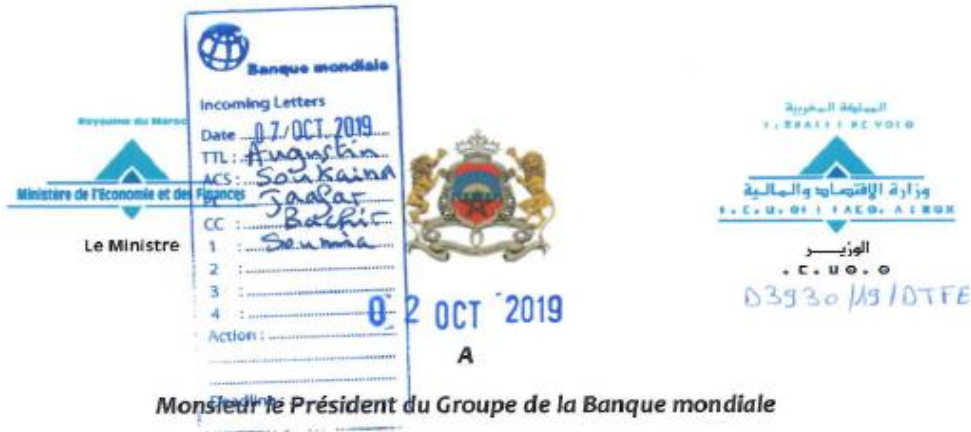
PRESS OFFICER: WAFA AMR

PHONE: +1 202 623-7100 **EMAIL:** MEDIA@IMF.ORG

@IMFSpokesperson



ANNEXE 3 : LETTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT



Monsieur le Président du Groupe de la Banque mondiale

Objet : Maroc Cat DDO - Lettre de politique de développement

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le Royaume du Maroc a engagé des stratégies et des réformes visant l'atteinte d'un nouveau palier de croissance dans une démarche qui intègre le souci d'associer la croissance économique aux enjeux d'un développement inclusif et durable. Dans ce cadre, le Maroc s'est engagé en faveur de la réalisation d'un développement durable, respectueux de l'environnement, y compris la mise en place d'un cadre pour la gestion des risques liés aux événements catastrophiques.

Je voudrais souligner à ce titre l'adoption par le Gouvernement en 2017 de la stratégie nationale de développement durable 2030, qui pose les bases d'une économie verte et inclusive au Maroc qui se déclinera en plans d'action sectoriels de développement durable en cours d'élaboration. De plus, des engagements forts ont été pris par le Gouvernement dans le cadre de la COP.

Sur le volet spécifique de la gestion des risques de catastrophe, le Gouvernement a déjà adopté plusieurs mesures et actions parmi lesquelles je voudrais citer :

- le développement d'un cadre institutionnel intégré pour la gestion des risques liés aux catastrophes et au changement climatique. Ainsi, l'intervention d'urgence est placée sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur d'après le dahir du 30 avril 1955 relatif à la protection civile et le décret n°2-97-176 du 15 décembre 1997, qui confiait l'organisation des services d'urgence lors de catastrophes à la Direction Générale de la Protection Civile. Cette Direction est la première unité de protection civile en Afrique certifiée en 2014 par le Groupe consultatif international de recherche et de sauvetage.
- L'adoption de législations et réglementations sur la prévention et la réduction des risques catastrophiques notamment en matière de risque d'inondation à travers la loi n° 10-95 sur l'eau amendée en 2016 par la loi n° 36-15 et en matière de risque sismique à travers le décret n°2-12-682 du 23 mai 2013 actualisant les codes du bâtiment pour les constructions antisismiques.
- L'intégration dans la conception de plusieurs programmes publics de mesures de réduction des risques de catastrophe. A titre d'illustration, le Plan Maroc vert comprend des mesures visant à réduire la vulnérabilité du secteur agricole à la sécheresse et le programme national de protection contre les inondations, adopté en 2002, spécifie les zones particulièrement vulnérables aux inondations et identifie les investissements structurels et non structurels liés à la protection contre les inondations.
- La mise en place dans le cadre de la loi de finances de 2009 du Fonds de Lutte contre les effets des Catastrophes Naturelles qui relève du Ministère de l'Intérieur. Avec l'assistance technique *hs*



de la Banque mondiale au titre du Programme pour la Gestion intégrée des risques de catastrophe et de la résilience au Maroc, ce fonds, qui se concentrait initialement sur les interventions d'urgence, a été amendé en 2015 pour évoluer vers un rôle de cofinancement au niveau local des programmes à la fois structurels et non structurels de réduction des risques de catastrophes. Ainsi, depuis sa réforme en 2015, le FLCN soutient 97 sous-projets pour un montant total de cofinancement de 671 millions de dirhams et un volume d'investissement total de 1 120 millions de dirhams.

En témoignage de l'engagement ferme et continu du Royaume du Maroc à renforcer la résilience du pays aux catastrophes naturelles, nous élaborons actuellement une stratégie nationale de gestion intégrée des risques de catastrophe. Ce travail est piloté par un comité interministériel réunissant les départements concernés et coordonné par le Ministère de l'Intérieur.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc est déterminé à poursuivre ces efforts pour consolider sa politique de gestion des catastrophes notamment sur le volet du renforcement de sa capacité à gérer et faire face à une catastrophe. C'est dans ce cadre que nous avons travaillé en étroite collaboration avec vos services au cours des derniers mois pour préparer le Prêt aux politiques de développement avec option de tirage différé en cas de catastrophe (Cat DDO).

D'un point de vue financier, l'opération permettra de mettre à disposition des liquidités immédiatement disponibles à la suite d'une catastrophe, conformément à notre stratégie financière de gestion des risques, afin de pouvoir supporter ses éventuels impacts financiers. Le programme de politique gouvernementale soutenu par ce prêt s'appuie sur deux piliers.

Un premier pilier central qui vise le renforcement de la capacité financière du pays à gérer l'impact des catastrophes.

Je tiens à rappeler, tout d'abord, que le Maroc a mis en place, à travers la loi n°110-14 adoptée en 2016, un dispositif innovant de couverture des conséquences d'événements catastrophiques qui instaure un régime mixte d'indemnisation combinant à la fois un système assurantiel au profit des victimes titulaires d'un contrat d'assurance et un système allocataire, à travers le Fonds de Solidarité contre les événements catastrophiques (FSEC), au profit des personnes physiques ne disposant pas de couverture, victimes de catastrophes d'origine naturelle ou humaine. Je voudrais me féliciter à ce titre de l'accompagnement et du soutien technique de la Banque mondiale à la conception et la mise en œuvre de ce dispositif particulièrement dans le cadre du programme pour la gestion intégrée des risques de catastrophe et de la résilience au Maroc.

L'opérationnalisation du FSEC, qui constitue un programme universel couvrant la population non assurée contre la perte de la résidence principale en raison de la survenance d'une catastrophe renforçant ainsi la durabilité des programmes de réduction de la pauvreté, est une condition nécessaire pour l'entrée en vigueur de ce dispositif.

C'est à ce titre que la loi organique n° 17.18, qui modifie la loi organique n°02.12, a intégré cet organisme et l'a placé parmi les établissements publics stratégiques dont le directeur est nommé en Conseil des Ministres. C'est dans ce cadre que le Dahir n° 1-19-80 du 21 juin 2019 porte nomination du directeur du FSEC. De plus, le décret n°2-18-785 qui arrête la composition du conseil d'administration du FSEC et de la Commission de Suivi, fixe le montant des indemnités et arrête les principales modalités de gestion des réclamations a été adopté en conseil du Gouvernement.

Dans le même sens, l'arrêté du Ministre de l'Intérieur n° 900-19 du 30 avril 2019 a fixé le modèle du registre de recensement des victimes de catastrophes dans lequel les bénéficiaires potentiels du



FSEC doivent s'inscrire. Ce registre sera tenu par le Ministère de l'Intérieur, qui mettra en œuvre des mécanismes d'information de la population sur les procédures d'enregistrement avec un accent particulier sur les femmes.

De plus, le Ministère des Finances a déployé des efforts considérables pour élaborer une stratégie globale et durable en matière de gestion financière des risques catastrophiques afin (i) de répondre aux besoins de la population en cas de catastrophe et (ii) de couvrir les besoins de financement du FSEC. Cette stratégie financière combine des instruments financiers de natures complémentaires notamment :

- une première ligne de réserves (fonds propres) pour les événements de faible ampleur. Dans ce cadre, un décret met en place une taxe parafiscale pour alimenter le FSEC de façon régulière.
- une ligne de crédit contingent pour faire face à des catastrophes de plus large ampleur. Le Cat DDO constitue, dans ce contexte, une composante essentielle de la stratégie financière de gestion des catastrophes naturelles.

De plus, le Gouvernement examine le lancement d'un produit de transfert de risque pour couvrir les événements catastrophiques les plus sévères.

Le gouvernement est engagé dans la mise en œuvre de cette stratégie de gestion financière des risques catastrophiques. Le décret n° 2-19-244 institue au profit du FSEC une taxe de solidarité contre les événements catastrophiques. De plus, le conseil d'administration du FSEC a approuvé le 16 septembre 2019 la stratégie financière du FSEC qui reprend les axes de la stratégie globale développée par le Ministère de l'Economie et des Finances.

En complément de ces dispositions, la circulaire de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale n° 02/AS/2019 du 10 avril 2019 établit des règles prudentielles pour les sociétés d'assurances qui renforcent leur capacité financière à faire face aux événements catastrophiques.

Le deuxième pilier concerne le renforcement du cadre institutionnel du pays pour la gestion des risques de catastrophe

Le Gouvernement a pris des mesures importantes au cours des dernières années pour renforcer le cadre institutionnel de gestion des risques liés aux catastrophes et au climat.

Les réformes engagées récemment visent ainsi l'amélioration du cadre de gouvernance de la gestion des risques y compris la préparation à la survenance de catastrophes et l'efficacité de la protection civile pour la réponse d'urgence. Toutes ces réformes sont étroitement alignées sur la stratégie nationale de gestion intégrée des risques de catastrophes naturelles qui est actuellement en préparation au Ministère de l'Intérieur avec l'implication de tous les départements concernés.

Ainsi, et en relation avec les risques d'inondation, le Gouvernement a renforcé ses capacités institutionnelles sur la surveillance des risques hydrométéorologiques par la création, au sein du Ministère chargé de l'Eau, du Centre national de gestion du risque d'inondation qui est chargé de développer de nouveaux outils et systèmes pour améliorer les prévisions, les alertes, la communication en cas de crise et la prévention des risques d'inondation au niveau national. La signature de la Convention en date du 24 juillet 2018 relative au projet pilote pour la mise en place d'un système intégré d'aide à la gestion des risques d'inondation au Maroc constitue un élément de réforme essentiel dans la stratégie du Gouvernement visant à renforcer la préparation du pays aux catastrophes et à réduire les risques.



Banque mondiale

Maroc - Prêt de politique de développement pour la gestion des risques de catastrophe - Prêt assorti d'une option de tirage différé en cas de catastrophe (P168580)

De même, et vu l'importance de l'efficacité des réponses d'urgence en cas de survenance de catastrophe, le Gouvernement a entrepris des mesures pour renforcer le système de protection civile. Le 26 juillet 2018, il a ainsi adopté le Dahir n°1-17-70 et les décrets d'application n° 2-18-71 et n° 2-18-72, qui améliorent la gestion des ressources humaines pour la Direction Générale de la Protection Civile, ce qui renforce l'efficacité de la protection civile à la suite d'une catastrophe.

Le Gouvernement est conscient des défis importants liés aux catastrophes naturelles et au changement climatique. Les réformes soutenues par ce programme montrent clairement l'engagement du Gouvernement marocain à renforcer sa résilience face à ces risques.

Dans ce contexte, le Gouvernement se félicite de la mise en place par la Banque mondiale des instruments financiers à tirage différé, tels que le prêt aux politiques proposé, qui renforcent la résilience financière du Maroc, en fournissant rapidement des fonds suite à une catastrophe de grande ampleur, et permettront d'offrir un soutien opportun et adéquat à la population touchée.

Enfin, je voudrais également mettre en valeur l'excellence de notre partenariat, de façon générale, et particulièrement dans ce domaine en souhaitant que la Banque mondiale continue et renforce son accompagnement technique et financier de notre stratégie de gestion des risques liés aux événements catastrophiques.

En vous remerciant du soutien continu et précieux fourni par la Banque mondiale, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Le Ministre de l'Économie et des Finances

Signé: Mohamed BENCHABOUN



ANNEXE 4 : TABLEAU D'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Actions préalables	Effets positifs ou négatifs importants sur l'environnement	Effets importants sur la pauvreté, effets sociaux ou distributionnels positifs ou négatifs
Pilier A : Renforcer la capacité institutionnelle du pays à faire face aux impacts financiers négatifs des catastrophes et des chocs liés au climat		
Action préalable 1 : L'Emprunteur a inscrit le FSEC en tant qu'établissement public et a nommé son directeur.	Neutre	Positif : Il y a un impact positif direct sur les populations vulnérables non assurées, en particulier les femmes et les populations des régions en retard de développement, qui, grâce à la couverture universelle du FSEC, pourront bénéficier d'une indemnisation en cas de dommages corporels et de dommages au domicile principal en cas de catastrophe naturelle. En définitive, cela sera bénéfique pour la réduction de la pauvreté.
Action préalable 2 : L'Emprunteur a mis en place un mécanisme de financement récurrent pour le FSEC.	Neutre	Positif : Une source durable de revenus provenant de la taxe parafiscale au profit du fonds garantira une couverture systématique des populations vulnérables non assurées, dans la mesure où les fonds seront disponibles pour toutes les petites catastrophes naturelles et ne risquent pas de s'épuiser ou de dépendre de sources externes.
Action préalable 3 : L'Emprunteur a défini le modèle de registre et les modalités d'inscription pour le recensement des victimes d'évènements catastrophiques.	Neutre	Positif : Ce registre permettra aux victimes de catastrophes naturelles de franchir les premières étapes pour assurer leur accès au FSEC. Cela a un impact indirect sur la pauvreté par la mise en place d'un filet de sécurité sociale pour la partie la plus vulnérable/pauvre de la population.
Action préalable 4 : L'ACAPS a adopté la circulaire No. AS/03/19 modifiant la circulaire No. 01/AS/19 concernant	Neutre	Positif : Les règles prudentielles contribueront à garantir que les



<p>l'établissement des règles prudentielles pour les sociétés d'assurances visant à renforcer leur capacité financière à faire face aux événements catastrophiques.</p>		<p>assurances privées auront accès à des liquidités en cas de catastrophe.</p>
<p>Pilier B : Renforcer le cadre institutionnel du Maroc pour la gestion des catastrophes et des risques liés au climat</p>		
<p>Action préalable 5 : L'Emprunteur a adopté un cadre de coopération pour renforcer la gestion des inondations et les systèmes d'alerte précoce dans le pays.</p>	<p>Neutre</p>	<p>Positif : Le renforcement des systèmes d'alerte précoce en cas d'inondation favorisera la sécurité des populations riveraines, qui sont souvent plus vulnérables aux risques sur la vie et aux dommages matériels causés par les inondations saisonnières. Ce système appuiera également l'élaboration de plans d'action pour l'évacuation, le renforcement des infrastructures et l'élaboration de codes de construction dans les zones à haut risque, qui ont tous un impact positif direct sur la vie et le niveau de pauvreté des populations dans les bassins versants.</p>
<p>Action préalable 6 : L'Emprunteur a renforcé le système de gestion des ressources humaines de la Protection Civile</p>	<p>Neutre</p>	<p>Positif : Il y a un impact indirect grâce à la création potentielle d'emplois par le biais de la PC. La clarté de la réglementation et la professionnalisation de la pratique de la PC pourrait améliorer les performances d'une partie importante du système d'intervention qui est actuellement confrontée à des difficultés en termes de temps de réponse aux urgences.</p>



ANNEXE 5 : ANALYSE DE SOUTENABILITÉ DE LA DETTE

NB : Cette section est identique à celle du document de programme du projet « Inclusion Financière et Economie Digitale » (P168587) validé par le Ministère de l'Economie et des Finances en janvier 2019.

1. **After an accelerated debt accumulation period during the first half of the past 10 years amid a challenging external environment, low growth, and high fiscal deficits, Morocco's central government debt has stabilized owing to a sustained fiscal consolidation effort.** At an estimated 65.3 percent as of end-2018, the central government debt-to-GDP ratio has experienced a cumulative increase of 1.9 percentage points compared to end-2014, as opposed to the significant increase of 16.3 percentage points of GDP during 2008–2013. This recent slowdown in debt accumulation – which supported a stabilization of the central government debt-to-GDP ratio – was mainly driven by fiscal consolidation efforts (primary deficit³² reduction from 4.8 percent of GDP in 2012 to 1.3 percent in 2018), with the dirham depreciating in 2014–2016 but reversing this trend in 2017–2018, and a slower real growth (averaging 3.1 percent over 2014–2018 compared to a 4.5 percent average over 2008–2013) (Figure 6.1). Gross Financing Needs (GFNs) decreased from 16.6 percent of GDP in 2014 to 12.5 percent in 2018 and are expected to follow a relatively stable path and average 12.5 percent over the forecasting period, with temporary increase due to Eurobonds' redemptions in 2020 and 2022.³³

2. **Morocco's central government debt profile at end-2018 predominantly comprised domestic debt³⁴ (79.3 percent of total debt), mostly long-term maturities (more than 5 years) and mainly at fixed rates, a structure which mitigates against currency and interest rate risks.** The central government's external debt is also mainly long-term in nature, with more than half contracted at fixed rates from multilateral creditors (55.2 percent of total), but also including private investors (28.7 percent), and bilateral creditors (16.1 percent). With respect to currency composition, external central government debt is predominantly denominated in Euro (63.2 percent), followed by the US dollar (28.5 percent), Japanese Yen (2.9 percent) and other currencies (5.4 percent). Morocco's average nominal interest rate remains low and followed a downward trend from 4.8 in 2015 to 4.0 percent in 2018, owing to decreasing borrowing costs in the domestic market, which accounts for most of the central government debt.

3. **Baseline macroeconomic projections assume accelerating growth starting in 2020, continued fiscal consolidation, and current account balance improvement.** Following a slight decline to 2.7 percent in 2019, economic growth over the medium term is expected to gradually increase -averaging 3.9 percent- and reach 4.4 percent by 2024, enabled by sound fiscal and monetary policies, more consistent sectoral strategies, and improved investment environment, all of which would support gradual competitiveness gains. Inflation is projected to remain below 2 percent in the medium term. After an initial increase to 1.7 percent of GDP expected for 2019, the primary deficit is expected to gradually decline to 0.6 percent of

³² Before privatization receipts.

³³ The DSA covers only central government debt and does not include publicly guaranteed debt of SOEs, due to lack of information. It is important to note also that a privatization program with an estimated yield around US\$4 billion is being carried out for 2019–2023.

³⁴ Defined on a currency-based classification.



GDP by 2024, assuming the authorities maintain their current fiscal consolidation path and improve the efficiency of public investment, despite potentially mounting spending pressures due to social movements and rising global oil prices. The current account balance is expected to improve, dropping and staying below 4 percent of GDP starting 2020 due to the growth of exports, tourism receipts and remittances, which will offset increasing energy import costs.

4. **Central government debt remains sustainable.** Under the baseline scenario, Morocco's central government debt is projected to remain contained below 70 percent of GDP -the debt burden benchmark for emerging markets- and on a downtrend; risk analysis showcases resilience to a variety of shocks. Peaking in 2019 at a projected 66.5 percent of GDP,³⁵ debt levels are forecasted to decline to 62 percent by 2024, following a continued fiscal consolidation and improved growth performance, but attenuated by debt service commitments concentrated in treasury bills as well as 2-year and 5-year government securities. Under macro-fiscal stress tests, the debt-to-GDP ratio remains below the benchmark throughout the forecast period (Figures 6.2 and 6.3). GFNs do not surpass the benchmark of 15 percent of GDP for emerging markets under the baseline scenario, although an increase up to 13.4 percent of GDP in 2020 is anticipated as a result of debt servicing. Additional stress testing, however, portrays vulnerabilities for GFNs to macroeconomic imbalances as shown in shocks to GDP growth, primary balance and real interest rates.

5. **Going forward, the domestic debt issuance strategy will benefit from lengthening its maturity structure,** in order to prevent sudden increases in GFNs arising from higher debt service costs and to reduce the associated refinancing risk. In this regard, it is important for the MEFRA to keep active debt management as of now by undertaking exchange operations lengthening maturities for outstanding treasury bonds, in line with market opportunities arising. The debt profile as of end-2018 shows moderate vulnerabilities as three lower early-warning benchmarks were breached: (a) external financing requirements were 7 percent of GDP; (b) debt held by non-residents accounted for 20 percent of total public debt; and, c) foreign currency-denominated debt comprised 21 percent of total public debt (Figure 6.4).

³⁵ This 2019 central government debt-to-GDP ratio is a World Bank projection using government data available in October 2019.

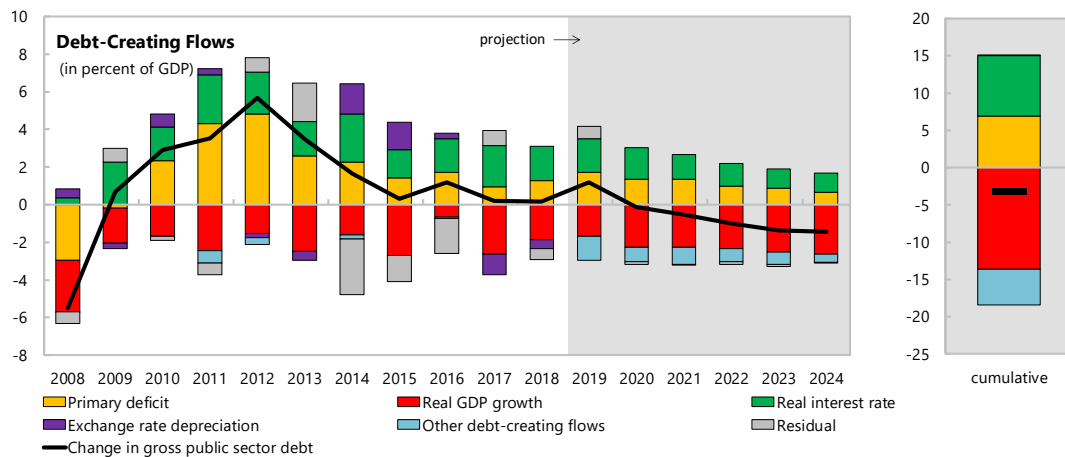


Figure 6.1. Morocco Public Sector Debt Sustainability Analysis (DSA)

Baseline Scenario (in percent of GDP unless otherwise indicated)

	Debt, Economic and Market Indicators ^{1/}										As of October 07, 2019		
	Actual			Projections									
	2008-2016 ^{2/}	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024				
Nominal gross public debt	56.1	65.1	65.3	66.5	66.3	65.8	64.8	63.4	62.0		Sovereign Spreads		
Public gross financing needs	15.2	13.0	12.5	10.9	13.4	12.7	13.0	13.1	11.9		Bond Spread (bp) ^{3/}	202	
Real GDP growth (in percent)	3.9	4.2	3.0	2.7	3.5	3.6	3.8	4.1	4.4		5Y CDS (bp)	96	
Inflation (GDP deflator, in percent)	1.2	0.7	1.1	0.8	1.1	1.5	1.7	2.0	2.0		Ratings	Foreign	Local
Nominal GDP growth (in percent)	5.1	4.9	4.1	3.5	4.7	5.1	5.5	6.2	6.5		Moody's	Ba1	Ba1
Effective interest rate (in percent) ^{4/}	4.9	4.2	4.0	3.7	3.8	3.6	3.7	3.8	3.8		S&Ps	BBB-	BBB-
											Fitch	BBB-	BBB-

	Contribution to Changes in Public Debt										cumulative	debt-stabilizing primary balance ^{9/}
	Actual			Projections								
	2008-2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
Change in gross public sector debt	1.6	0.2	0.2	1.2	-0.1	-0.5	-1.0	-1.4	-1.4	-3.3		
Identified debt-creating flows	2.0	-0.6	0.8	0.5	0.0	-0.5	-0.8	-1.2	-1.4	-3.4		
Primary deficit	1.8	0.9	1.3	1.7	1.4	1.4	1.0	0.9	0.6	7.0		
Primary (noninterest) revenue and grants	26.6	26.6	26.1	25.8	25.9	25.9	26.3	26.3	26.6	156.8		
Primary (noninterest) expenditure	28.4	27.5	27.4	27.5	27.3	27.3	27.3	27.2	27.2	163.8		
Automatic debt dynamics ^{5/}	0.4	-1.5	-0.5	0.1	-0.6	-1.0	-1.1	-1.5	-1.6	-5.6		
Interest rate/growth differential ^{6/}	-0.1	-0.4	0.0	0.1	-0.6	-1.0	-1.1	-1.5	-1.6	-5.6		
Of which: real interest rate	1.9	2.2	1.8	1.8	1.7	1.3	1.2	1.0	1.0	8.0		
Of which: real GDP growth	-2.0	-2.6	-1.9	-1.7	-2.2	-2.3	-2.3	-2.5	-2.6	-13.7		
Exchange rate depreciation ^{7/}	0.4	-1.1	-0.5		
Other identified debt-creating flows	-0.1	0.0	0.0	-1.3	-0.8	-0.9	-0.7	-0.7	-0.4	-4.8		
Privatization receipts (negative)	-0.1	0.0	0.0	-0.4	-0.3	-0.4	-0.2	-0.2	0.0	-1.5		
Contingent liabilities	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Non-debt financing (+ increases financing ne 0.0	0.0	0.0	0.0	-0.9	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-3.3		
Residual, including asset changes ^{8/}	-0.5	0.8	-0.6	0.6	-0.1	0.0	-0.2	-0.1	-0.1	0.1		



Source: WB staff.

1/ Public sector is defined as Central Government.

2/ Based on available data.

3/ EMBIG (bp).

4/ Defined as interest payments divided by debt stock (excluding guarantees) at the end of previous year.

5/ Derived as $[r - \pi(1+g) - g + ae(1+r)] / (1+g+\pi+gn)$ times previous period debt ratio, with r = effective nominal interest rate; π = growth rate of GDP deflator; g = real GDP growth rate; a = share of foreign-currency denominated debt; and e = nominal exchange rate depreciation (measured by increase in local currency value of U.S. dollar).

6/ The real interest rate contribution is derived from the numerator in footnote 5 as $r - \pi(1+g)$ and the real growth contribution as $-g$.

7/ The exchange rate contribution is derived from the numerator in footnote 5 as $ae(1+r)$.

8/ Includes asset changes and interest revenues (if any). For projections, includes exchange rate changes during the projection period.

9/ Assumes that key variables (real GDP growth, real interest rate, and other identified debt-creating flows) remain at the level of the last projection year.

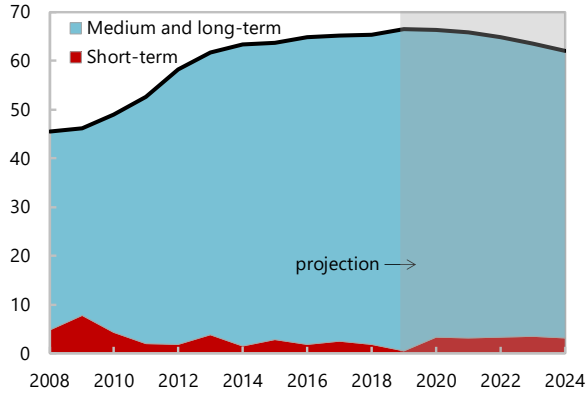


Figure 6.2. Morocco Public DSA - Composition of Public Debt and Alternative Scenarios

Composition of Public Debt

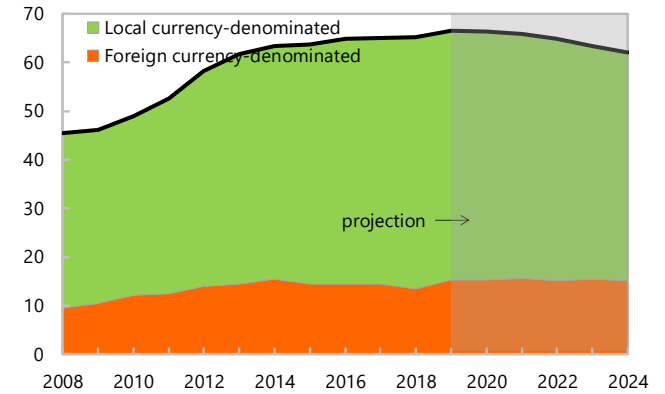
By Maturity

(in percent of GDP)



By Currency

(in percent of GDP)



Alternative Scenarios

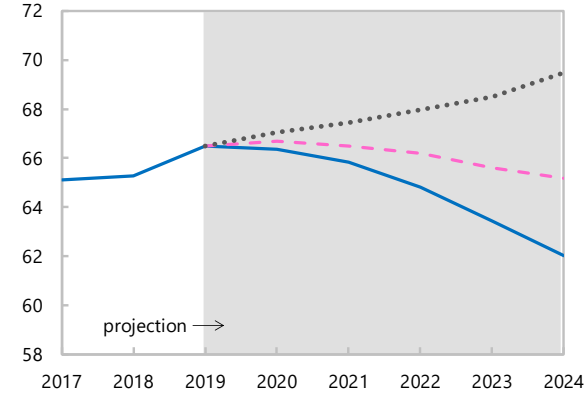
Baseline

Historical

Constant Primary Balance

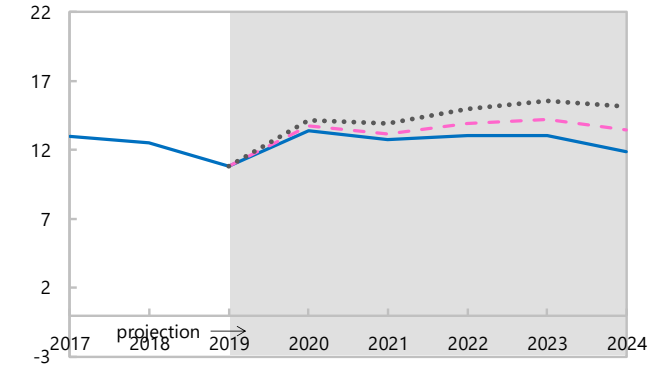
Gross Nominal Public Debt ^{1/}

(in percent of GDP)



Public Gross Financing Needs

(in percent of GDP)



Underlying Assumptions

(in percent)

Baseline Scenario

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Real GDP growth	2.7	3.5	3.6	3.8	4.1	4.4
Inflation	0.8	1.1	1.5	1.7	2.0	2.0
Primary Balance	-1.7	-1.4	-1.4	-1.0	-0.9	-0.6
Effective interest rate	3.7	3.8	3.6	3.7	3.8	3.8

Constant Primary Balance Scenario

Real GDP growth	2.7	3.5	3.6	3.8	4.1	4.4
Inflation	0.8	1.1	1.5	1.7	2.0	2.0
Primary Balance	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7
Effective interest rate	3.7	3.8	3.6	3.7	3.8	3.8

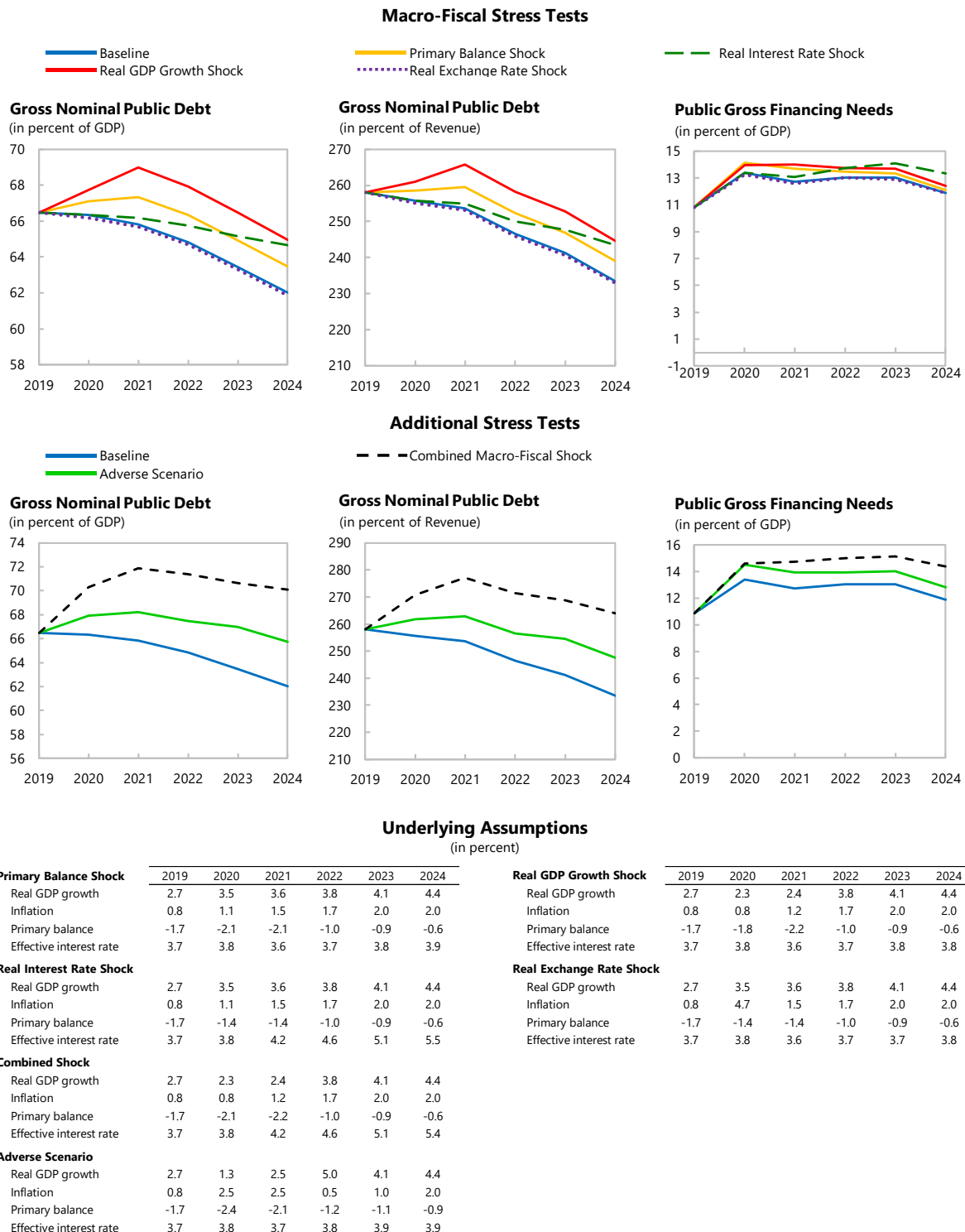
Historical Scenario

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Real GDP growth	2.7	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6
Inflation	0.8	1.1	1.5	1.7	2.0	2.0
Primary Balance	-1.7	-2.1	-2.1	-2.1	-2.1	-2.1
Effective interest rate	3.7	3.8	3.9	4.2	4.4	4.7

Source: WB staff.



Figure 6.3. Morocco Public DSA - Stress Tests



Source: WB staff.



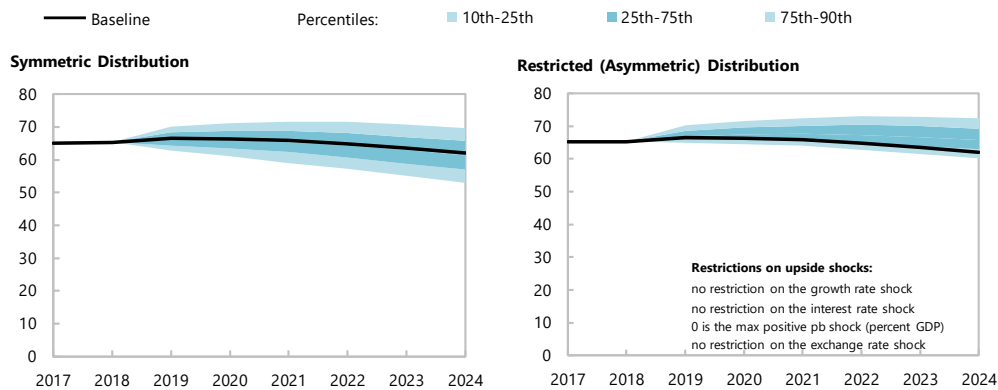
Figure 6.4. Morocco Public DSA Risk Assessment

Heat Map

Debt level ^{1/}	Real GDP Growth Shock	Primary Balance Shock	Real Interest Rate Shock	Exchange Rate Shock	Contingent Liability shock
Gross financing needs ^{2/}	Real GDP Growth Shock	Primary Balance Shock	Real Interest Rate Shock	Exchange Rate Shock	Contingent Liability Shock
Debt profile ^{3/}	Market Perception	External Financing Requirements	Change in the Share of Short Term Debt	Public Debt Held by Non-Residents	Foreign Currency Debt

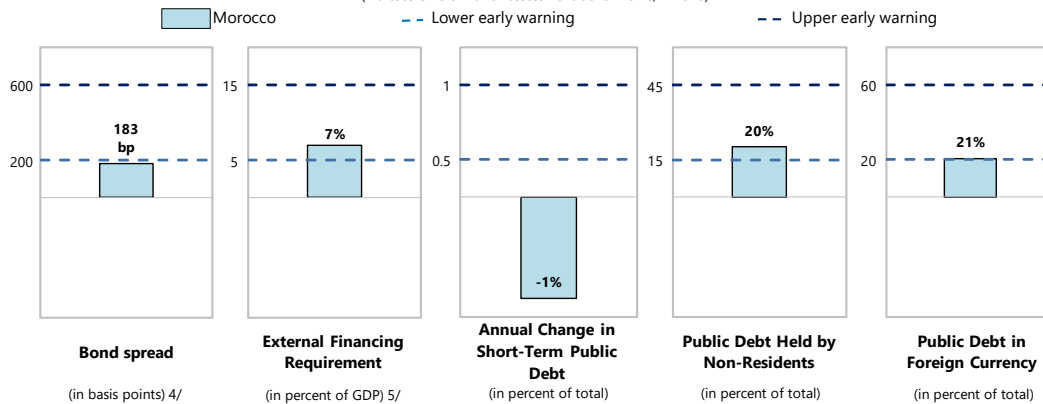
Evolution of Predictive Densities of Gross Nominal Public Debt

(in percent of GDP)



Debt Profile Vulnerabilities

(Indicators vis-à-vis risk assessment benchmarks, in 2018)



Source: WB staff.

1/ The cell is highlighted in green if debt burden benchmark of 70% is not exceeded under the specific shock or baseline, yellow if exceeded under specific shock but not baseline, red if benchmark is exceeded under baseline, white if stress test is not relevant.

2/ The cell is highlighted in green if gross financing needs benchmark of 15% is not exceeded under the specific shock or baseline, yellow if exceeded under specific shock but not baseline, red if benchmark is exceeded under baseline, white if stress test is not relevant.

3/ The cell is highlighted in green if country value is less than the lower risk-assessment benchmark, red if country value exceeds the upper risk-assessment benchmark, yellow if country value is between the lower and upper risk-assessment benchmarks. If data are unavailable or indicator is not relevant, cell is white.

Lower and upper risk-assessment benchmarks are:

200 and 600 basis points for bond spreads; 5 and 15 percent of GDP for external financing requirement; 0.5 and 1 percent for change in the share of short-term debt; 15 and 45 percent for the public debt held by non-residents; and 20 and 60 percent for the share of foreign-currency denominated debt.

4/ EMBIG (bp), an average over the last 3 months, 09-Jul-19 through 07-Oct-19.

5/ External financing requirement is defined as the sum of current account deficit, amortization of medium and long-term total external debt, and short-term total external debt at the end of previous period.